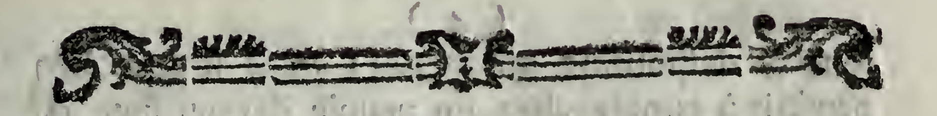
HISTOIRE
SECRETTE
DES
PLUS CÉLÉBRES PRISONNIERS
DE
LA BASTILLE,

Et particuliérement du Comte de Paradès; chargé par le gouvernement d'un expédition ſecrette ſur Plimouth, &c. &c. de monſieur, Linguet, &c. &c.......

A PARIS,

Chez Deſenne, Libraire, au Palais-Royal.

Avril, 1790.



HISTOIRE

DES

PLUS CÉLÉBRES PRISONNIERS

DE LA BASTILLE.

LE sieur *Caffe*, ancien officier au service du roi de Sardaigne, fut arrêté par ordre du roi le 21 janvier 1780, & conduit à la bastille à la réquisition de M. le comte de Scarnasis, ambassadeur de Sardaigne.

Cet officier avoit eu des contestations avec M. le comte de Chiavarina, ci-devant régent du bureau de la guerre; il l'accusoit de lui avoir fait un passe-droit. Il vint en France avec l'indignation dans l'ame & la ferme résolution de s'en venger, en rendant publique la conduite de ce ministre.

Dès qu'on fut instruit à Turin de son départ & de ses menaces, on fit demander par le ministere de l'ambassadeur de Sardaigne, un ordre pour le faire arrêter; on n'eut pas de peine à l'obtenir. De pareils ordres pouvoient avoir lieu quand la France gémissoit & trembloit encore

ſous le deſpotiſme miniſtériel ; mais il doit être proſcrit à jamais chez un peuple devenu ſage & libre.

Au moment de la détention du ſieur *Caffe*, les exécuteurs des ordres du roi ſaiſirent tous ſes papiers, les mirent, ſans les inventorier, dans une malle ; on la ficelle, & ſon excellence (nous parlons ici de l'excellence d'un ambaſſadeur), y fit appoſer ſon cachet.

Un mois après l'enlevement & l'empriſonnement du ſieur Caffe à la baſtille, le ſieur Longpré, inſpecteur de police, vint le prendre ; il avoit reçu ordre de le transférer au Pont-de-Beauvoiſin : arrivé en cette ville, il le remit au commandant des troupes du roi de Sardaigne. Ce commandant avoit lui-même des ordres de le faire conduire, ſous l'eſcorte d'un officier & de vingt dragons, au château de Miolans, diſtant de 12 lieues du Pont-de-Beauvoiſin. Quelles précautions ! quel appareil ! & le tout, parce que le ſieur Caffe avoit déplu, par des plaintes peut-être très-légitimes, à un miniſtre, & que ce miniſtre craignoit qu'il ne mît à découvert ſa conduite miniſtérielle.

Le château de Miolans eſt ſitué en Savoie, ſur un roc eſcarpé, à 5 lieues de Chambery, au confluent de l'Arche & de l'Iſere ; c'eſt la baſtille des rois de Sardaigne ; c'eſt-là que, ſans forme de juſtice, un miniſtre deſpote dans ſes caprices & dans ſes vengeances, enterre ceux qui ont le malheur d'encourir ſa diſgrace.

Il eſt utile d'obſerver qu'en Europe, chaque roi, excepté le roi d'Angleterre, a des baſtilles, dont les portes, ſans que la juſtice s'en mêle, s'ouvrent & ſe ferment à ſon gré, au gré de ſes

ministres, de leurs commis; au gré de ses maîtresses, des gentilshommes de sa chambre, de tous les seigneurs & de toutes les femmes en crédit, soit par leurs places, soit par leurs intrigues amoureuses, à qui on a le malheur de déplaire.

A son arrivée au Pont-de-Beauvoisin, le sieur Longpré remit également la malle des papiers, qui, ayant été attachée sans précaution, & d'ailleurs n'en remplissant pas toute la capacité, se trouverent réduits en poussiere. Ces papiers pouvoient être de conséquence; peut-être quelques manuscrits, le fruit du génie; peut-être même, pour le sieur Caffe, des titres encore plus précieux que des manuscrits. Eh! quel peut être le dédommagement d'une telle perte! J'ignore ce que, dans de telles circonstances, on faisoit dans les états du duc de Savoie; mais en France, quand des papiers, des manuscrits se trouvoient égarés, ou qu'on s'en étoit emparé, on ne répondoit point à vos réclamations; & si vous en parliez comme d'une propriété qu'on vous ravissoit, le sieur le Noir vous rioit au nez.

Il étoit sans doute injuste, il étoit contraire au droit naturel de livrer, comme on le fit, le sieur Caffe, pour le rendre la victime du ressentiment d'un ministre. Nous avouerons cependant qu'il est des cas où l'on doit écouter les réclamations des cours étrangeres, parce qu'il est des crimes & des forfaits dont les auteurs ne doivent nulle part trouver d'asyle. Les régicides, les empoisonneurs, les incendiaires, quelque part qu'ils se réfugient, doivent être regardés comme des bêtes féroces, contre lesquels toute société a droit de s'armer. Il est de l'intérêt, non d'un pays, mais de tous les

pays & de tous les hommes, que de pareils monſtres ſoient livrés à toute la rigueur des lois. Un coin de terre où ils trouveroient retraite, tranquillité & impunité, ne pourroit que les encourager au crime. C'eſt à l'aſſemblée nationale à décréter, dans ſa ſageſſe, les cas où un peuple libre doit repouſſer de ſon ſein tout ſcélérat étranger.

Je ſais que, pour un pareil code, il faudroit la réunion de tous les peuples de l'Europe ; mais que les Français, qui en ſont devenus le modele, commencent par faire connoître leur opinion, elle décidera bientôt celle des autres puiſſances.

Les nouveaux principes que la France vient de conſacrer, ne lui permettent pas de reſter plus long-temps en ſociété avec les autres brigands couronnés ; & ces expreſſions ne ſont pas trop fortes, quand il s'agit de ſignaler ces rois, ces prétendus maîtres de la terre, qui refuſeroient d'imiter le grand & ſublime exemple que leur a donné le vertueux Louis XVI, de ne vouloir régner que ſur un peuple libre.

Cette conſidération entre ces prétendus maîtres de la terre, contre laquelle la raiſon éternelle réclamoit par la voix des philoſophes, pouvoit avoir lieu quand leurs intérêts étoient les mêmes, lorſque les miniſtres ſervoient tour-à-tour leur vengeance mutuelle ; mais une nation qui a réprouvé les ordres arbitraires, ne peut dorénavant en être l'exécutrice.

Aujourd'hui il ne ſeroit pas de la majeſté du peuple français de faire, comme il a fait juſqu'à préſent, transférer de ſa baſtille dans les baſtilles étrangeres, des hommes qui auroient été innocens s'ils euſſent été Français.

Les abus en ce genre ont été longs & grands. Sur toutes les routes on trouvoit des agens de notre police, des émissaires de nos ministres, qui, courant en poste d'un bout de l'Europe à l'autre, & servant des intérêts particuliers, avilissoient, je dirai plus, faisoient abhorrer le nom français. On trouvoit de ces agens dans tous les états de l'Europe, en Hollande, dans les Pays Bas, en Suisse, en Italie, en Allemagne, & même en Angleterre (1). Bien il est vrai que dans ce dernier pays qui est celui de la liberté, les agens du despotisme français n'y marchoient que dans les ténebres, & que leur vie eût été exposée aux fureurs populaires, s'ils eussent été reconnus.

Le sieur Longpré, à lui seul, a fait plus de 4000 lieues en Europe pour de pareils sujets. En 1780, ainsi que nous venons de le voir, il conduisit le sieur Caffe sur les confins du Dauphiné.

En 1783, il conduisit à la bastille de Saint-Pétersbourg le jeune Trevohin Nar-Tolenda, lequel se disoit fils du roi de Golconde, & petit-fils du grand Mogol; il n'avoit que 22 ans, & ce n'étoit pas mal cheminer que de venir de Golconde dans l'antre de la bastille, & de cette bastille ne faire qu'un saut dans celle de Saint-Pétersbourg.

Le même inspecteur fut envoyé, il y a quelques années, en Italie, à la poursuite des sieur & dame

(1) Le sieur Bertin de Frateaux, mort à la bastille en 1779, fut arrêté à Londres au mois de mars 1752. Voilà ce qui se trouve à la fin d'une note qui le concerne, trouvée dans les papiers de la bastille. *Ce prisonnier a été arrête dans Londres ! cela a été une bien fine opération.*

l'Enfant, qui avoient emporté 400,000 liv. à leurs créanciers. Après l'avoir parcourue inutilement, le ſieur Longpré apprend à Gênes que les deux perſonnes qu'il cherche viennent de partir ſur un bâtiment français. Le temps étoit calme ; il s'embarque dans un bâteau, & à force de rames, il joint le navire à 20 lieues en pleine mer; & là ſignifie aux ſieur & dame l'Enfant les ordres du roi, dont il eſt porteur. Il dîne à bord, & après dîner il redeſcend dans ſon bâteau avec les deux perſonnes qu'il vient d'arrêter, & les conduit à Paris dans les priſons du Châtelet.

C'eſt le même Longpré qui fut chargé d'aller chercher à Pierre-en-Cize, pour le conduire au donjon de Vincennes, le comte de Solages.

Ce Pierre-en-Cize, ce monument du deſpotiſme, eſt encore debout au milieu de Lyon, de cette ville devenue libre. Sa tour menaçante eſt encore l'épouvantail des étrangers & des voyageurs. Quand la criminelle tyrannie eſt abattue, ſes odieuſes citadelles doivent s'écrouler.

Cependant le ſol de la France eſt encore hériſſé de priſons dites royales. A quoi ſervoient-elles ? On les employoit, dit-on, à enfermer les criminels d'état, mais ſouvent 20 ans ſe paſſoient ſans qu'il y eût un véritable criminel d'état. A quoi ſervoient-elles donc journellement ? A deux choſes, 1°. à y enſévelir contre la loi & contre toutes les lois, les victimes des vengeances miniſtérielles ; 2°. à dérober à la rigueur des lois des ſcélérats que la vindicte publique eût conduits ſur l'échafaud.

Nous avons vu ces dernieres années un abbé fratricide ; ce monſtre, de concert avec une fille de

de débauche, aſſaſſine ſon frere en le careſſant, met en pieces ſes membres, les enferme dans une malle & s'enfuit. On arrête à Veniſe ce fratricide, coupable encore, dit-on, d'autres crimes, de celui d'avoir égorgé ſa maîtreſſe & ſa complice. La France le réclame, eſt-ce pour en faire un exemple éclatant ? Non. Ce monſtre tenoit, dit-on, par ſa parenté, à quelques magiſtrats. On ſe borne à l'enfermer à Pierre-en-Cize. Ainſi donc ces baſtilles, par un double & criminel abus, ſervoient à enfermer des innocens & à ſauver des ſcélérats.

Le ſieur *Caffe* étoit étranger ; auſſi la lettre de cachet, en vertu de laquelle il fut arrêté, eſt contreſignée par le miniſtre des affaires étrangeres, M. de Vergennes. Chaque département avoit ſes vaſſaux, ſes juſticiables ; le ſecrétaire d'état, au département de la guerre, ne ſe ſeroit pas permis de faire arrêter le dernier mouſſe d'un navire. C'eût été les droits du miniſtre de la marine, de qui il relevoit. Les limites de chaque département étoient marquées ; le miniſtre de Paris connoiſſoit ſeul des filles publiques, & un eſpion qui auroit été arrêté par ordre de tout autre miniſtre que celui des affaires étrangeres, auroit été regardé comme illégalement arrêté.

Frédéric Charles Place, né à Francfort-ſur-le-Mein, miniſtre-calviniſte de religion, n'ayant aucune réſidence fixe, logé à Paris, rue Jacob, hôtel de Danemark, arrivant de Londres dans les huit premiers jours de janvier.

Le ſieur Place fut arrêté ſur le chemin de Verſailles par Pierre Bernard & Pierre Jamin, cavaliers de la maréchauſſée de la brigade d'Iſſy, & remis par eux au ſieur Longpré, inſpecteur de

police, qui le traduisit devant le commissaire Chenon.

Ce malheureux étoit venu à Paris avec une lettre de crédit, jusqu'à la concurrence de 50 livres sterling, du sieur Robert Hérisse & compagnie, banquier à Londres. La maison Girardeau, à laquelle il présenta sa lettre, ne voulut pas lui donner des fonds. Craignant de mourir de faim à Paris, le sieur Place prend le parti de s'en retourner à pied à Londres, en passant par Versailles, qu'il ne connoissoit pas & qu'il avoit envie de voir.

Il n'étoit fixé à aucun commerce; tantôt il faisoit celui des draps, tantôt celui des toiles. Il logeoit toujours à l'auberge, & parcouroit toutes sortes de pays.

Il avoit fait par pure curiosité deux voyages en Amérique, le premier à Philadelphie, & le second à Charles-Town; il en avoit fait également plusieurs à Londres. Il avoit servi 18 mois dans les troupes de Hesse. Dans deux interrogatoires qu'on lui fit subir à la bastille, on ne lui parla que de ses voyages, de sa fortune & de sa famille. On ne lui dit même pas qu'on eût le moindre soupçon sur son compte. Sa détention ne fut occasionnée que par la pusillanimité & l'esprit soupçonneux de M. de Vergennes, qui croyoit voir un espion dans chaque étranger qui arrivoit à Paris.

Dans son interrogatoire, le sieur Place déposa qu'il n'étoit venu en France, que parce que des médecins lui avoient conseillé comme un remede efficace contre les maux de nerfs dont il étoit attaqué, d'habiter la Provence ou quelqu'une de nos autres provinces méridionales. Le ministere français ne jugea à propos de lui accorder cette fa-

veur ; après un court séminaire à la bastille, on le renvoya à Francfort son pays.

Pierre Allaire, né à New-York, négociant, &c.

Encore un étranger, par conséquent encore un individu soupçonné d'espionnage. Le même canevas pour son interrogatoire. D'où venez-vous ? où allez-vous ? quel est votre état ? depuis quand êtes-vous à Paris ? qu'êtes-vous venu y faire ? laissons le sieur Allaire répondre à ces diverses questions.

» En 1765, j'ai fait l'exportation de farines, » de bois de construction, de bestiaux, de riz, » & autres denrées de la Nouvelle-York, pour les » troupes du roi à Cayenne, suivant un marché » fait avec M. de Chanvalon, intendant de Cayen- » ne, pour raison de quoi il m'étoit dû 84,000 » livres, dont je sollicitois le paiement. Je vins en » France, à cet effet, sur la fin de 1766. J'y suis » resté jusqu'en 1767. Je ne pus obtenir que 56,000 » livres en rescriptions, que je fis convertir en » argent par le sieur de Rougemont mon ban- » quier, & ces rescriptions ont souffert un dé- » chet considérable.

» En 1768, je fus en Angleterre: au mois » d'avril 1769, je m'embarquai à bord d'un vais- » seau, d'après un contrat passé avec l'ambassa- » deur de l'empereur de Maroc, pour des mulets » en échange desquels je lui fournissois des canons » & du drap. Mon bâtiment se perdit ; je n'en » pus sauver que l'équipage. Je restai neuf mois en » Barbarie ; je passai de-là à Cadix, d'où je par- » tis pour la Jamaïque, & de-là pour la Nouvel- » le-York, où j'arrivai vers la fin de 1770. En » 1771, je revins en France pour solliciter le

» paiement du reste de ma créance. Après l'avoir
» obtenu, je retournai, en 1772, en Angleter-
» re, où je restai dix-huit mois. J'achetai une
» pacotille, & je partis pour la Russie. Après un
» séjour de cinq mois, je revins de nouveau à
» Londres, & je fis de nouveau un voyage en
» Russie, après lequel je revins en Angleterre où
» je suis resté jusqu'à présent.

» Le sujet de mon voyage à Paris, est pour y
» venir solliciter du ministre de la marine un pri-
» vilege pour fournir pour la marine la poudre du
» sieur *James*, contre la fievre, avec convention
» d'en partager le bénéfice avec le sieur Swinton,
» propriétaire *du courrier de l'Europe.* «

Voici quelques phrases de son interrogatoire qui méritent d'être rapportées mot pour mot.

» Interrogé avec qui il a été en relation depuis
» qu'il est à Paris?

» A répondu, qu'il a dîné une fois chez monsieur
» Franklin, une fois chez M. Allaire, officier
» chez le roi, demeurant avec le sieur Pigeon,
» son beau-pere, rue du fauxbourg Montmartre;
» une fois chez le sieur de Beauvernet, officier,
» demeurant à Chaillot. Il a été deux fois chez le
» sieur Beaumarchais, trois ou quatre fois chez
» le sieur Rougemont, son banquier, une fois
» chez M. Lée, ci-devant ambassadeur, du con-
» grès, une fois chez M. le prince de Mont-
» bazon.

» Interrogé s'il a été en relation avec quelques
» ennemis de l'état?

» A répondu, que non, & qu'il n'en connois-
» soit pas.

» Interrogé où il prenoit habituellement ses
» repas?

» A répondu, qu'il les prenoit ordinairement » à l'hôtel de Bourbon, rue Croix-des-petits-» Champs.

» Interrogé quels cafés il fréquentoit?

» A répondu, que c'étoient le café militaire, » rue Saint-Honoré, le café de la barriere des » Sergens, même rue Saint-Honoré, & le café » de Conti, au bout du pont-neuf. «

Enfin, après bien des queſtions inutiles, on termine ſon interrogatoire, comme on terminoit tous les autres de cette eſpece, en lui demandant s'il n'étoit pas venu en France & à Paris pour y faire l'eſpionnage de la part des Anglais.

» Le ſieur Allaire répondit qu'au contraire étant » à Londres il y a dix-huit mois, le ſieur Swin-» ton lui dit que le ſecrétaire des poſtes lui avoit » fait voir une lettre que lui Allaire avoit écrite à » M. Franklin, laquelle avoit été interceptée; » qu'on en avoit intercepté pluſieurs de la même » écriture & à la même adreſſe; qu'ayant de-» mandé au ſieur Swinton, s'il connoiſſoit cette » écriture, & le ſieur Swinton l'ayant reconnue » pour la ſienne, il lui avoit conſeillé de ne plus » écrire, en lui faiſant ſentir les riſques.

On voit par cette réponſe du ſieur Allaire, que le ſecret de la poſte n'étoit pas mieux obſervé à Londres qu'à Paris. Etoit ce en temps de guerre ſeulement? C'eſt ce que j'ignore.

Le ſieur Allaire qui ne fut pas convaincu, & qui ne dut pas même être ſoupçonné d'aucun crime, n'en fut pas moins exilé du royaume, avec la ridicule condition *de paſſer par Valenciennes.*

Victor-Claude-Antoine-Robert, comte de Paradès. Si parmi les innombrables victimes du deſ-

potiſme miniſtériel; ſi parmi les citoyens généreux qui, pour prix de leur patriotiſme, de leur zele, de leur courageuſe perſévérance & des plus grands ſervices rendus à l'état, ont tant de fois été dévoués à cette infernale baſtille, comme on jetoit aux bêtes féroces les priſonniers de guerre & les eſclaves; ſi parmi cette foule obſcure d'ombres plaintives, qui renaiſſent, pour ainſi dire, de leurs propres cendres, peuplerent ſi long-temps ces affreux donjons, ces *variétés* infinies de la baſtille, multipliées dans toutes les provinces, preſqu'à l'égal des hoſpices conſacrés à l'humanité ſouffrante; ſi, dis-je, il s'en trouvoit pluſieurs dont la vie rapide n'eût été qu'un long enchaînement d'événemens ſinguliers & romaneſques en quelque ſorte; qui, comme le célebre & malheureux Paradès, euſſent conçu, mûri dans le ſilence & ſecrettement exécuté des projets dignes de la plus profonde politique; enfin qui, comme lui, euſſent touché au moment où le ſuccès infaillible de leurs ſavantes combinaiſons & de leurs admirables manœuvres, alloit, dès l'ouverture de la campagne, décider du ſort de deux empires rivaux, & peut-être de celui des deux mondes; notre ouvrage deviendroit une galerie morale & animée, auſſi piquante pour les contemporains, qu'inſtructive & curieuſe pour la poſtérité.

Extraordinaire ſous tous les rapports, initié, par l'aſcendant de ſon génie, dans les plus importans ſecrets du cabinet de Verſailles, *Paradès* ne paſſa, aux yeux de beaucoup de perſonnes, que pour un hardi aventurier. On ne peut ſe diſſimuler que ſon début, ſa conduite, l'accroiſſement ſubit, ou plutôt la création de ſa brillante fortune, la faveur dont

il jouiſſoit auprès des miniſtres, principalement de M. de Sartine & du *grand viſir* Maurepas, dont il avoit ſu gagner la confiance, par ſon eſprit, ſes agrémens, & ſur-tout par la gaieté de ſa converſation; en un mot, on ne peut diſconvenir que chez lui tout prêtoit aux ſoupçons. Ce fut ſur ſa naiſſance que la jalouſie, la malignité, & peut-être auſſi une ſage défiance, les accumulerent; de ſorte que l'exiſtence civile de Paradès a juſqu'ici été un problême que nous ſommes néanmoins bien éloignés de regarder comme inſoluble.

Sans répéter tout ce qui ſe trouve conſigné à ce ſujet dans les papiers publics du temps, ainſi que dans les *mémoires ſecrets* & la *correſpondance ſecrette*, nous nous bornerons à expoſer les deux opinions principales & contradictoires ſur l'origine de Paradès, & à déduire briévement les raiſons qui les appuient ou les infirment.

Paradès ſe diſoit iſſu d'une maiſon de grandeſſe d'Eſpagne. Au contraire, beaucoup de gens le diſoient fils d'un pâtiſſier de Phalzbourg, nommé Richard; & c'eſt l'opinion la plus accréditée.

Il eſt naturel, il eſt juſte, ſur une matiere auſſi délicate qu'une *queſtion d'état*, d'entendre d'abord *Paradès* lui-même. Voici comme il s'exprime dans ſes mémoires imprimés depuis peu, & dont l'extrait remplira une grande partie de cet article.

« Je ſuis né avec une ame ardente & ſenſible;
» l'obſcurité qui environnoit mon berceau ne pou-
» voit long-temps ſubſiſter. J'éprouvois déjà le
» beſoin de me faire un nom, au moment où
» j'appris d'un ami reſpectable que la naiſſance
» m'en donnoit un. Je voulus prouver par ma con-
» duite que j'étois digne de le porter ».

« L'honneur que j'avois eu d'être préſenté au
» roi, flattoit mon ambition & élevoit mon ame.
» Quelle que fut la bizarrerie de mon étoile, quel-
» qu'obſcures qu'aient été les premieres années de
» mon exiſtence, je portois dans mon cœur la
» perſuaſion de mon origine.

» J'établirai, dans un écrit particulier, les ga-
» rans de ma perſuaſion, & je me flatte de par-
» venir bientôt à diſſiper les nuages qu'on a ré-
» pandus à ce ſujet.

» Vivement préoccupé de cet objet d'ambition,
» j'écrivis un matin à M. le duc de Coigny, pour
» lui demander un moment d'entretien ; il me
» fit réponſe que je pouvois venir à l'inſtant même,
» & de ne pas tarder, parce qu'il étoit prêt à par-
» tir pour la chaſſe. . . . . . Je me rendis donc à
» l'inſtant même chez lui, & le priai de me dire
» quelles étoient les qualités néceſſaires, les uſa-
» ges reçus pour être admis dans les carroſſes du
» roi : il me répondit qu'il me ſuffiſoit d'un certi-
» ficat de M. Chérin, le généalogiſte. Je le re-
» merciai & pris congé de lui. De retour à Paris,
» j'allai trouver M. Chérin, qui me dit avoir plus
» de ſoixante généalogies à faire avant de pouvoir
» s'occuper de la mienne. Je remis à un temps
» plus tranquille pour ſuivre cette affaire ».

Les divers interrogatoires que le ſieur Lenoir fit ſubir à la baſtille au comte de Paradès, répandroient beaucoup de jour ſur cet objet, & fixeroient peut-être les doutes. Ces pieces ont malheureuſement échappé à toute l'activité de nos recherches. Seulement nous voyons, dans l'état de la premiere perquiſition faite chez Paradès, lors de ſon arreſtation,

restation, que la neuvieme liasse, intitulée *généalogie & titres de famille*, contenoit sept pieces.

Aujourd'hui encore, les alliés & les amis de Paradès continuent à soutenir qu'il descendoit d'une ancienne maison d'Espagne; & à ce sujet ils nous ont communiqué une note détaillée dont nous allons faire le rapprochement.

M. Dartus, ingénieur en chef à Béford, encore vivant, & ancien ami de M. de Paradès le pere, atteste la vérité de la filiation du comte de Paradès, & nous en a transmis ainsi l'histoire.

Paradès le pere étoit ingénieur en chef à Huningue. Il descendoit réellement d'une ancienne maison d'Espagne, ayant la grandesse. Son nom étoit de *Robert* de *Paradès*. Une branche de cette famille existe encore en Espagne. Celle de France avoit quitté le nom de *Paradès*, lors de la révocation de l'édit de Nantes, & ne portoit que celui de *Robert*. M. de Paradès obtint, vers 1760, des lettres patentes, qui lui permettoient de reprendre le nom de Paradès, lui & ses enfans nés & à naître.

A cette époque, il étoit déjà veuf & pere de celui dont il est ici question.

Il avoit secrétement épousé Henriette d'Oderson, irlandoise, dont il n'eut qu'un fils, né à la fin de 1752, ou au commencement de 1753, à Luquet en Bigorre. Sa mere mourut deux jours après, & fut enterrée au même lieu.

M. de Paradès mourut à Huningue, sans que l'on eût jamais su qu'il avoit été marié.

Son fils passa son enfance à Phalzbourg, chez un pâtissier, nommé Richard, dans la maison duquel il fut élevé comme un de ses enfans, par les

ſoins de M. Lambert, directeur du génie, à qui Paradès, en mourant, avoit recommandé ſon fils, & confié le ſecret de ſa naiſſance & de ſon origine. M. Lambert tranſmit ce double dépôt à M. Dartus, qui révéla au jeune *Robert* le myſtere de ſa naiſſance, & lui fit reprendre dans la ſuite le nom de *Paradès*.

Cette hiſtoire qui, en apparence, tient beaucoup du roman, ne peut, il eſt vrai, diſſiper tous les doutes; mais nous avons cru, ſans prétendre décider une queſtion de cette nature, & qui ne peut l'être que ſur des preuves légalement établies, qu'il convenoit de fournir tous les renſeignemens propres à mettre le public dans le cas de fixer enfin ſon opinion ſur l'origine de cet homme célebre.

Des bureaux de M. Lambert, le jeune Robert paſſa dans ceux de M. Dartus; & c'eſt aux leçons de ces deux officiers, diſtingués par leur mérite, qu'il dut les talens de tout genre, qu'il déploya dans la ſuite. Il vouloit tout ſavoir, tout faire & tout vaincre. Tous les arts & métiers lui étoient familiers. Ce qu'il ne ſavoit pas faire, étoit ce qu'il n'avoit pas entrepris de faire.

Nous ſavons poſitivement que Paradès, à ſa mort, étoit encore en poſſeſſion de ſon extrait baptiſtaire, de l'extrait mortuaire de ſa mere, & d'une tranſaction ſur procès, paſſée entre lui, MM. Frazer de Villas & leurs ſœurs, neveux, & en cette qualité, demeurés en poſſeſſion de l'héritage du pere de Paradès, à défaut d'enfans connus. Dans cet acte, MM. de Villas ont reconnu Paradès pour fils de leur oncle, & lui ont reſtitué ſon patrimoine; &, ce qui paroît répondre

plus positivement à ses détracteurs, c'est que cet acte est postérieur à sa sortie de la bastille; qu'il a été passé en 1782, lorsque l'opinion publique avoit presque dépouillé Paradès de son état & de son nom : & l'on ne peut pas raisonnablement présumer que, dans des circonstances aussi défavorables, une famille quelconque, une famille sur-tout entiérement composée d'officiers au service, eût voulu, eût osé le reconnoître pour un véritable Paradès, s'il n'avoit été que l'usurpateur de ce nom. Cet acte, passé à Tarbes, devant notaires & en présence des principaux habitans de la ville, est un fait que l'on peut aisément vérifier.

Par son testament, le comte de Paradès a institué MM. Frazer de Villas & leurs sœurs, ses légataires universels; & ceux-ci ont recueilli sa succession, comme héritiers.

Voilà ce que disent les amis de Paradès. Les particularités qu'ils rapportent, les actes qu'ils citent, méritent la plus sérieuse attention; mais cela ne suffit point pour retourner l'opinion & dissiper tous les doutes. Il nous en reste de très-légitimes.

Effectivement, nous savons de fort bonne part, & l'aveu de Paradès lui-même le confirme, que ses titres de filiation & de noblesse n'ont jamais été produits *au cabinet du Saint-Esprit*, & qu'il n'y a été fait aucun travail sur son nom.

En recouvrant la liberté, il lui fut enjoint de quitter le nom de Paradès; les registres de la bastille en font foi. A la vérité, cette défense ministérielle étoit odieuse, puisqu'elle n'avoit été ordonnée par aucun jugement légal. Aussi n'empê-

cha-t-elle point Paradès de garder ce nom, & il l'a porté jufqu'à fa mort.

Pourquoi, au fortir de la baftille, & lorfque la prévention contre fa naiffance étoit la plus forte, ne publia-t-il point le mémoire juftificatif de fon origine? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait, après l'avoir annoncé? Cette marche étoit la plus capable de convaincre & de lui ramener l'opinion.

Examinons maintenant l'affertion de ceux qui veulent que Paradès fût fils du pâtiffier Richard de Phalzbourg.

D'abord, les Richards ont dit, dès long-temps, & affirment encore, que Paradès étoit leur propre frere. Plufieurs perfonnes lui trouvoient quelque reffemblance avec Bernard Richard, l'aîné de cette famille, lequel, fous le nom d'intendant ou de fecrétaire, a paffé, avec Paradès, une grande partie de fa vie, a été fon confident le plus intime & un des principaux co-opérateurs de fes hardis deffeins. Deux autres freres Richards ont été, pendant deux ans, en Angleterre, les agens fecrets & les *argus* infatigables de Paradès, qui ne les employoit ainfi, & fous des noms empruntés, que pour être plus fûr de fes opérations. Echappé aux horribles cachots de la baftille, Paradès loue une terre dans la Beauce. Bernard Richard l'y accompagne & y refte établi après le départ de Paradès, qui le laiffe dépofitaire de tous fes papiers, mémoires, journaux & manufcrits. Un des Richards précede Paradès à Saint-Domingue; un autre le fuit un an après. Mais Paradès étoit mort. Par fon teftament, il fait des legs confidérables à la famille de fa femme & à celle des Richard. Tant d'amour eft rare pour des

étrangers ; de tels ſentimens ne paroiſſent tenir de ſi près à la tendreſſe fraternelle, qu'il eſt bien difficile de les diſtinguer & de ne les pas confondre. Nous n'avons cependant aucune opinion arrêtée à cet égard ; & nous penſons que, s'il n'eſt pas prouvé que cet homme étonnant étoit *Paradès*, il n'eſt pas prouvé non plus qu'il fût *Richard*. C'eſt au public ſeul, juge impartial & ſuprême, à prononcer, lorſque, par des pieces légales & authentiques, on aura clairement établi que Paradès, iſſu d'une maiſon illuſtre d'Eſpagne, avoit droit d'en porter le nom, ou que, fils d'un pâtiſſier, il ſubſtitua au nom vulgaire de Richard, celui de Paradès, comme plus propre à lui attirer de la conſidération, à lui ouvrir la route de l'honneur & de la fortune, les deux objets conſtans de ſon ambition, & à favoriſer la réuſſite de ſes audacieuſes entrepriſes.

Au reſte, les perſonnes qui s'intéreſſent véritablement à la mémoire de Paradès, ne doivent point regret, qu'au lieu d'être ſorti d'une maiſon de grandeſſe d'Eſpagne, il ne fût né que fils d'un obſcur pâtiſſier. Le génie eut-il jamais beſoin d'aïeux ? Et n'eſt-il pas plus grand, plus flatteur de pouvoir dire de ſoi, avec la noble fierté d'un des héros de Corneille :

Je ne dois qu'à moi ſeul toute ma renommée.

Paradès valoit mieux que Menzikof ; & s'il n'eſt pas, comme lui, parvenu aux plus hautes dignités militaires, c'eſt parce que le deſpotiſme miniſtériel l'a écraſé de ſa verge de fer. Le parallele de la fortune & de la chûte de ces deux hommes,

vraiment extraordinaires , feroit très-piquant ; mais il eft hors du fujet & nous meneroit trop loin. Ainfi, nous nous bornerons à tranfcrire un paffage de l'*hiftoire de Ruffie* , dans lequel voltaire a refferré la vie de Menzikof.

» Maître de toute l'Ingrie, Pierre en conféra » le gouvernement à Menzikof, & lui donna le » titre de prince , & le rang de major général. » L'orgueil & le préjugé pouvoient ailleurs trouver » mauvais qu'un garçon pâtiffier devînt général, » gouverneur & prince : mais Pierre avoit déjà » accoutumé fes fujets à ne fe pas étonner de voir » donner tout aux talens & rien à la feule no- » bleffe. Menzikof, tiré de fon premier état dans » fon enfance, par un hafard heureux, qui le plaça » dans la maifon du czar, avoit appris plufieurs » langues, s'étoit formé aux affaires & aux armes, » & ayant fu d'abord fe rendre agréable à fon » maître, il fut fe rendre néceffaire. «

Mais revenons à Paradès, & avant de préfenter l'extrait de fes *mémoires* , donnons un précis rapide de fa vie, d'après tout ce que nous avons pu recueillir des perfonnes qui ont eu occafion de le connoître.

Vers la fin de 1774, Paradès paffa en Suiffe & de-là dans le Bas-Valais ; il y arriva fans être connu de perfonne. Alors il ne portoit que le nom de Robert. S'étant préfenté à Sion, chez M. de Chaignon, chargé des affaires du roi près la république de Valais, il en fut très-bien accueilli, & en reçut beaucoup de témoignages d'égards & d'amitié. Le hafard le fit rencontrer avec M. de Nucé, châtelain de Vouvry, à qui il plut fingulièrement, & qui le reçut dans fa maifon, où il le traita comme fon fils.

Paradès employa d'abord ſes talens d'ingénieur pour l'utilité de pluſieurs communautés du pays ; mais ce genre étroit d'occupations méchaniques ne pouvoit lui ſuffire. Né avec un eſprit obſervateur & une imagination très-active, il forma le ſuperbe projet (1) d'une route deſtinée à ouvrir une communication importante entre Geneve & le Vicentin, par le Rhône, remonté juſques près de ſa ſource dans le haut Valais, (ce qui auroit conquis pour l'agriculture la grande vallée que ce fleuve ravage,) par la Valteline & le Trentin, ou le Bergamaſque. Cette communication avoit pour objet de rendre la France maîtreſſe d'un immenſe commerce, en affranchiſſant ſes marchandiſes des droits auxquels elles ſont aſſujetties par les péages, dans le tranſport par mer, &c. avant de pouvoir parvenir dans les états de la république de Veniſe, où il s'en fait une conſommation très-conſidérable.

Ce magnifique projet, qui faiſoit ſuite à divers autres plans propoſés au gouvernement français, pour rendre le Rhône navigable de Seiſſel à Verſoi, où l'on avoit projetté d'établir un port pour déboucher directement en Suiſſe, fut d'abord communiqué à M. le marquis de Vergennes, ambaſſadeur en Suiſſe, qui le jugea de la plus haute importante, & conſeilla à Paradès de le préſenter au comte de Vergennes ; ce qu'il fit. Il s'étoit aſſuré d'une compagnie de négocians, qui devoient fournir les ſommes néceſſaires pour conduire à fin cette entrepriſe majeure, ſi la France ne vouloit pas y

(1) Les mémoires, plans & devis relatifs à ce beau projet, ſont entre les mains de la famille de M. de Chaignon, auquel Paradès les remit à ſon départ du Valais.

contribuer. Il ne demandoit à la république de Valais, que l'abandon des marais formés par le Rhône, dont on ne peut retirer aucun produit, & qui, par leurs exhalaisons méphytiques, occasionnent, presque tous les ans, des maladies épidémiques; & avec cet abandon, un droit de pontonage pendant un certain nombre d'années : après lesquels le produit en devoit appartenir à l'état.

Paradès, pour établir ce plan, avoit fait des courses pénibles dans toutes les montagnes qui forment l'enceinte du Valais. Il avoit remonté les torrens jusqu'à leurs sources; ces torrens qui dévastent les vallées & détruisent si souvent les peuplades placées sur leurs bords. Bravant les dangers réunis du local & du caractere inquiet des habitans, il s'étoit assuré d'un passage plus facile & d'une route plus directe que celle du Simplon. Malheureusement pour l'avantage de la France, & pour la gloire de l'inventeur, ce plan ne fut point adopté par la république de Valais. Les heureux habitans de ce pays, sans commerce, sans industrie & sans luxe, sont pauvres, ou plutôt ils sont riches de cette impérissable richesse, que le poëte philosophe appelle *aurea mediocritas*. Ils craignent avec raison, & repoussent soigneusement tout ce qui peut tendre à introduire chez eux le commerce étranger, qui altéreroit leur bonheur, par des besoins factices; les richesses perfides, dont l'inégale distribution romproit bientôt l'équilibre de l'ordre social; enfin, le luxe corrupteur & la dépravation des mœurs, deux fléaux toujours contemporains

Nous voici parvenus à l'époque, où analysant les

les mémoires de Paradès (1), nous sommes tentés de nous écrier ;

Vous seul pouvez parler dignement de vous-même.

Robert quitta le Valais & arriva au commencement de l'année 1778 à Paris, où il s'annonça sous le nom de *comte de Paradès*.

A cette époque, la France se trouvoit dans un état de fermentation, qui annonçoit une guerre prochaine avec l'Angleterre.

Depuis long-temps, il desiroit entrer au service ; c'étoit un peu tard en commençant par la route

(1) *Mémoires secrets de Robert, comte de Paradès, écrits par lui au sortir de la Bastille, pour servir à l'histoire de la derniere guerre*, 1789, *in*-8°. de 88 pages, chez Desenne, libraire, au Palais-Royal.

De ces intéressans mémoires il existoit plusieurs copies en Valais & à Versailles. C'est sur une de celles-ci qu'il a été imprimé.

Nous sommes obligés de relever ici deux erreurs importantes, qui se sont glissées dans l'avertissement des éditeurs.

1°. Ils disent que c'est d'après sa lecture que le maréchal de Castries s'empressa de rendre la liberté au comte de Paradès. Mais, sorti de la Bastille au mois de mai 1781, il ne les composa qu'en 1783, & ils ne furent présentés au roi qu'après la paix, ainsi qu'il est prouvé par la lettre mise en tête des *mémoires*.

2°. Les éditeurs ajoutent que le maréchal de Castries s'empressa de faire acquitter le reliquat des comptes de Paradès.

Cette assertion est absolument fausse. Malgré tous leurs efforts & leurs justes réclamations, Paradès ni les siens n'ont jamais pu tirer un sol de cette créance, qui, comme on le verra, se monte à 587,620 livres pour déboursés effectifs.

ordinaire ; il avoit 25 ans accomplis ; il conjectura que la circonſtance pourroit être favorable à un avancement plus rapide, & que tout dépendroit de ſes premieres démarches.

Après avoir bien imaginé chaque choſe, & conſulté ce que ſa fortune lui permettoit d'entreprendre, il ſe détermina à paſſer en Angleterre, pour acquérir une connoiſſance exacte de cette puiſſance, de ſes forces de terre & de mer, de ſes places fortes maritimes, pour établir enſuite, ſur ces diverſes connoiſſances, la baſe de ſon avancement.

Il effectua ſon projet : dans les premiers jours de février, il ſe rendit en Angleterre ; il en viſita toutes les villes, examinant tout, & faiſant des mémoires ſur chaque objet eſſentiel. Muni de ces obſervations, il reprit la route de Paris, où il arriva vers le milieu de mars.

Il dreſſa une relation abrégée de ſon voyage, qu'il préſenta à M. de Sartine, auquel il expoſa en même temps les motifs qui l'avoient guidé dans ſon entrepriſe.

Ce miniſtre loua ſon zele, en l'aſſurant qu'il en rendroit compte au roi, & lui demanda quelques jours pour examiner ſes mémoires. Lorſque Paradès le revit, M. de Sartine lui dit qu'il étoit content de ſes mémoires, mais qu'il deſiroit avoir quelque choſe de plus détaillé ſur des objets qui y étoient traités : en conſéquence, il lui donna commiſſion de retourner en Angleterre, pour y faire une reconnoiſſance plus particuliere de chaque place & port ; d'en lever les plans exactement, de dreſſer des mémoires ſur chacun d'eux, d'y joindre de états ſéparés de la marine angloiſe,

du nombre des vaiſſeaux armés, de ceux en armement, ainſi que de ceux en conſtruction, de leurs magaſins, s'il étoit poſſible, & généralement de tout ce qui pourroit avoir rapport au département de la marine.

Paradès quitta Verſailles & ſe rendit auſſi tôt en Angleterre. Il parcourut les mêmes places qu'il avoit déjà vues, prit des notes exactes de tous les vaiſſeaux, frégates & autres bâtimens; viſita les magaſins avec la plus ſcrupuleuſe attention, & rapporta au miniſtre un réſultat ſatisfaiſant ſur toutes les inſtructions qu'il avoit demandées.

M. de Sartine lui témoigna qu'il étoit ſatisfait du ſuccès de ſon voyage & de ſon travail, & lui promit de le mettre ſous les yeux du roi. Trois jours après, Paradès ſe rendit chez le miniſtre: celui-ci demanda s'il y auroit moyen d'établir de fideles agens dans les différens ports d'Angleterre, qui ſeroient chargés de rendre un compte journalier de tout ce qui s'y feroit. Paradès lui répondit qu'il le croyoit.

M. de Sartine lui demanda enſuite s'il étoit poſſible de ſe procurer, au beſoin, un bâtiment anglois à la ſolde du roi, dont la deſtination ſeroit d'obſerver les mouvemens des eſcadres angloiſes, & de porter des avis prompts à Breſt ou en tout autre lieu. Paradès répondit qu'il croyoit encore la choſe poſſible, en y mettant l'argent néceſſaire.

En conſéquence, M. de Sartine lui donna ordre de retourner en Angleterre, pour y faire les établiſſemens qu'il deſiroit, y aſſurer une correſpondance en cas de guerre, & ſavoir à combien ſe monteroient les premieres dépenſes à faire, & celles qu'exigeroit l'entretien de ces établiſſe-

mens. Il lui fit en même temps remettre une ſomme de 25,000 livres, pour le rembourſer des frais qu'il avoit faits dans les deux précédens voyages.

De retour en Angleterre, Paradès confia à un ami qu'il y avoit, une partie des motifs qui le ramenoient, en lui demandant ſon aſſiſtance : il la lui refuſa, vû les conſéquences qui en pouvoient réſulter pour lui & ſa maiſon, mais il lui donna l'adreſſe d'une perſonne qui pourroit le ſervir ſelon ſes vues ; il lui fit promettre de ne lui parler jamais de rien & de ne le nommer en aucune maniere.

Paradès ſe rendit donc chez le particulier qui lui avoit été indiqué ; & à la troiſieme viſite qu'il lui fit, ſous prétexte de différens objets de commerce, il l'amena au point qu'il deſiroit. Après quoi ils s'expliquerent plus clairement, & furent bientôt d'accord.

Cet homme s'engagea à faire trouver à Paradès tout ce qu'il demandoit, au moyen d'une ſomme payée comptant, & d'un traitement de 100 livres ſterlings par mois (100 louis) ; cela convenu, il remit Paradès entre les mains de deux juifs portugais qui entrerent dans la confidence, & avec leſquels il quitta Londres, pour entreprendre une troiſieme tournée plus intéreſſante & plus dangereuſe que les deux premieres.

Au moyen de ces conducteurs & des lettres dont il étoit muni, Paradès s'aboucha dans chaque ville avec une perſonne en charge dans la marine, pour multiplier ſes correſpondances, pour s'engager à lui faire parvenir une ou deux fois la ſemaine, un journal exact de tous les mouvemens

du port où ils étoient employés, ainsi que les ordres qu'ils recevoient, à des conditions qu'ils lui proposerent, chacun suivant son ambition.

Ce qui arriva à Paradès dans son troisieme voyage à Plimouth est si extraordinaire, que nos lecteurs seront charmés de l'entendre raconter par lui-même.

» Nous entrâmes à minuit : & quoique depuis » plusieurs jours je n'eusse pris aucun repos, je » ne voulus pas me coucher, mon dessein étant » de reconnoître au premier instant du jour, la » citadelle, que je n'avois vue qu'imparfaitement » dans mes premiers voyages.

» Je pris pour me conduire un ouvrier que je » rencontrai dans le port, & j'y arrivai un quart-» d'heure après l'ouverture des portes. Les deux » premieres sentinelles me laisserent librement » passer; lorsque je fus à la place, je retournai à » gauche pour gagner la rampe qui conduit sur » les remparts. Je parcourus d'abord toutes les » parties des fortifications qui dominent la cam-» pagne, après quoi j'allai me placer à l'angle » saillant d'un bastion droit de la rade, où je » crayonai ce qui m'étoit nécessaire. Au bout d'une » heure, je voulus changer de place, & gagner » le bastion gauche; mais en passant le long de » la courtine; (il est essentiel d'observer qu'il n'y » avoit pas de sentinelle sur le rempart, dans tout » le pourtour de la place) je fus remarqué par » une sentinelle qui étoit en faction devant le » corps-de-garde de la place; cette sentinelle » étonnée de voir si matin sur le rempart deux » étrangers qu'elle n'avoit pas vu passer, avertit

» le corps de garde ; le sergent sortit avec deux
» fusiliers, & vint droit à moi. Il fallut payer de
» hardiesse : je descendis le rempart du côté où il
» venoit, comme si ma promenade eût été finie.
» Nous nous rencontrâmes au bas de la rampe ;
» il me demanda *ce que je venois faire dans la*
» *place ;* que je devois savoir qu'il étoit défendu
» d'y entrer : je répondis qu'étant étranger, j'i-
» gnorois la défense ; mais que l'homme qui me
» conduisoit auroit dû m'en instruire, puisqu'étant
» de la ville, il devoit connoître la consigne.
» *Qu'on arrête ce coquin*, dit le sergent, & qu'on
» le conduise au corps-de-garde. Les soldats sai-
» sirent mon conducteur au collet, & l'emmene-
» rent. Je tirai sur le champ dix guinées de ma
» poche, je les présentai au sergent, en lui di-
» sant : *laissez aller ce pauvre diable ; il a sans*
» *doute péché sans le savoir.* Il prit mon argent
» & se tournant vers les soldats, il leur dit : *chas-*
» *sez le hors de la place, & qu'il n'y entre plus.*
» S'adressant ensuite à moi d'un ton radouci :
» *milord, me dit-il, desireroit peut être voir la*
» *forteresse, je me fais un devoir de le conduire ;*
» *je vais déposer mon fusil au corps-de-garde,*
» *& je reviens dans le moment.* N'ayant pas
» grande confiance dans la parole, je me débar-
» rassai de mes papiers & les plaçai dans un canon
» que j'avois l'air d'examiner. (Il y avoit 12 pieces
» de canon montées sur affut au milieu de la
» place d'armes) j'eus tort d'avoir de la défiance ;
» cet homme revint me joindre, & me fit faire
» plusieurs fois le tour de la citadelle ; il me fit
» descendre aux batteries de la rade, qui sont les
» plus belles que j'aie jamais vues.

» La mer ayant baiſſé pendant que j'achevois » la reconnoiſſance, j'eus la ſatisfaction de voir » que les chaloupes pourroient, à baſſe marée, » aborder ſur un fond de ſable, & qu'on arrivoit » avec autant de facilité que ſi l'on montoit une » rampe ou un eſcalier, la roche étant à-peu-» près taillée en gradin par le frottement des » vagues.

» Lorſque je me fus aſſez inſtruit, je me fis con-» duire hors de la place : j'y étois entré à 7 heu-» res ; il en étoit quatre lorſque j'en ſortis. Le » ſergent m'ayant accompagné juſqu'à mon au-» berge, je lui donnai encore deux guinées pour » ſa peine. Il prit congé de moi en m'aſſurant » qu'il me ſeroit dévoué toute ſa vie. J'avois eu » ſoin de retirer mes papiers du canon, lorſque » je reconnus qu'il n'y avoit aucun riſque pour moi. » (On verra par la ſuite de quelle utilité me fut » cet homme, & avec quelle fidélité il me ſer-» vit.)

» Je trouvai mes deux juifs fort en peine de » moi, & très-alarmés d'une auſſi longue abſen-» ce ; lorſque nous eûmes terminés pour l'objet » eſſentiel qui nous avoit amené à Plimouth, » nous reprîmes la route de Londres «.

Le principal agent de Paradès n'étoit pas moins avancé que lui ; il avoit découvert un capitaine de vaiſſeau, mécontent du gouvernement, & écraſé de dettes, qui s'étoit laiſſé ſéduire & qui avoit conſenti de ſe prêter à ſes vues, au moyen des avantages qu'on lui faiſoit pour commander le bâtiment que le miniſtere de France vouloit avoir.

Ce capitaine offrit de ſe conformer en tout aux

ordres que lui feroit parvenir le miniſtere de France & d'être ſoumis à marcher où l'on voudroit ; & ce à condition qu'il lui ſeroit payé par mois 800 livres ſterlings, qu'on feroit les conventions pour une année & qu'on lui donneroit caution, enfin que les priſes qu'il feroit ſur les américains & les français appartiendroient à lui & à ſon équipage.

Paradès ſe diſpoſa à revenir à Paris, après avoir pris note à-peu-près des dépenſes à faire pour chaque mois, qui ſe monterent, tant pour le bâtiment que pour les agens dans différens ports d'Angleterre, les frais de courrier de chaque port à Londres (n'oſant confier les dépêches à la poſte), de Londres à Calais, à environ 30 mille livres.

De retour à Verſailles, il remit à M. de Sartine les notes détaillées de tous ces objets, ce miniſtre approuve la dépenſe à faire ; mais il excepte les priſes des bâtimens, qui furent expreſſément défendues. Il lui ordonna de retourner ſur le champ à Londres, pour conclure ces différens traités ; en même-temps il lui fit remettre 60 mille livres, en attendant les autres fonds néceſſaires.

Paradès prit auſſi ſes ordres pour l'achat d'un bâtiment ; & retourna en Angleterre. Son capitaine avoit trouvé un navire de 14 canons, qui ſortoit du chantier. Il l'acheta trois mille cinq cent livres ſterlings ; on le nomma la Bretagne. Après quoi ils conclut ſes traités avec le capitaine, les agens dans les divers ports, les courriers ; &c. le tout montant par mois à une ſomme de 1257 livres

livres ſterlings ou de 28911 livres tournois.

Tout étant ainſi bien réglé, Paradès, ſans perdre de temps, revint à Paris, pour y toucher les fonds dont il avoit beſoin, & rendre compte au miniſtre de tout ce qu'il avoit fait. M. de Sartines lui fit remettre ſept mille livres ſterlings; après quoi il retourna à Londres, pour preſſer l'armement du bâtiment, conformément à ſes ordres.

A ſon retour le capitaine lui dit être intimement lié avec quelqu'un qui tenoit au miniſtere, & que s'il vouloit l'autoriſer à faire des démarches, il répondoit d'en tirer bon parti. Paradès lui conſeilla d'en faire la tentative; il le fit, & réuſſit; & au moyen de cent cinquante livres ſterlings, que cet homme demanda par mois, & que Paradès conſentit à lui donner, il s'engagea à lui remettre copie de tous les ordres qu'on recevroit à l'amirauté & de tous ceux qu'on y donneroit.

Paradès ne parut point dans cet arrangement, & vit aſſez rarement ce ſecrétaire: pour ne pas ſe compromettre, il n'écrivoit rien; il étoit convenu que le capitaine le verroit tous les jours, & qu'il pourroit lire, & même copier tous les papiers qu'il poſeroit ſur ſon bureau, dans un emplacement indiqué: ce qui a été fidelement exécuté tout le temps que Paradès a été chargé des affaires.

Le premier avis que Paradès reçut de ce ſecrétaire, fut l'ordre donné pour l'armement de douze vaiſſeaux de ligne à Plimouth, deſtinés à ſe rendre en Amérique, ſous le commandement de Biron. Cet ordre avoit été donné depuis long temps; mais la deſtination avoit été tenue ſi ſecrette,

qu'on l'ignoroit ; il fut remis, 40 jours avant le départ de l'efcadre, à Paradès, qui fur le champ expédia un courrier à M. de Sartines. Ce miniftre fut également informé des progrès de l'armement, & du jour fixé pour fon départ.

Le miniftere anglais ayant reçu avis que vingt-cinq vaiffeaux français étoient fortis de Breft, craignit que ce ne fût à deffein d'attaquer l'efcadre de Biron ; en conféquence, on expédia des ordres à l'amiral Keppel de fortir de Portfmouth avec tous les vaiffeaux qui s'y trouvoient au nombre de 20 ; d'aller à la rencontre de l'armée françaife ; de l'obferver, ou de s'en faire obferver, fans engager de combat, & de favorifer, par fes manœuvres, la fortie de Biron ; de ne perdre de vue l'armée françaife qu'après avoir été averti qu'il auroit gagné la haute mer, & de rentrer enfuite à Portfmouth, pour y continuer fon armement.

A ces avis, Paradès joignoit tous ceux propres à en confirmer la vérité ; c'eft-à-dire, que l'amiral Biron avoit pour fept mois de vivres, des mâtures & des agrêts de rechange en quantité, & fes équipages complets ; que l'amiral Keppel, au contraire, fortiroit avec vingt vaiffeaux, dont le plus complet n'auroit pas fix cents hommes ; & pour vingt jours de vivres ; la plupart devant même fortir fans cette quantité.

Il pouvoit parler avec affurance de fes deux efcadres, puifqu'il avoit l'état de tout ce qui avoit été embarqué à bord de chaque bâtiment.

Tous ces avis furent encore répétés à M. de Sartines vingt jours avant la fortie des deux divifions anglaifes ; il profita du moment qu'elles

mirent à la voile, pour faire un voyage à Versailles.

Il rendit compte à M. de Sartines des nouveaux engagemens qu'il avoit contractés ; ce ministre les approuva & l'autorisa même à promettre au secrétaire 6000 livres de pension du roi, s'il servoit bien.

L'amiral Keppel étant sorti de Portsmouth, conformément aux ordres qu'il en avoit reçus, chercha l'armée française, & la rencontra à l'extrêmité de la Manche : il lui étoit expressément défendu d'engager le combat ; en conséquence il évitoit de s'approcher de trop près de l'armée française.

Les deux escadres resterent plusieurs jours en vue. Le comte d'Orvilliers ne fit aucune disposition pour attaquer, dans la crainte d'avoir affaire à 32 vaisseaux, au lieu de 20, & parce qu'il manquoit de confiance dans les avis que Paradès avoit fait passer. Pendant que les armées s'observoient, l'amiral Biron passa sur les derrieres de l'escadre française, & gagna la haute mer. Lorsqu'il fut hors de danger, il en donna avis, par une frégate, à l'amiral Keppel, qui retourna à Portsmouth, pour y achever son armement, en menant avec lui deux frégates françaises, (la *Licorne* & la *Pallas*) qui furent prises pour s'être trop engagées en voulant le reconnoître.

Par cette défiance, on négligea de battre une des deux escadres, & d'empêcher l'amiral Biron de remplir sa mission ; on s'apperçut trop tard de la faute qu'on avoit faite ; mais elle étoit irréparable. Ce fut une des premieres de cette guerre, & aussi une des plus funestes par ses suites.

On en avoit fait une autre qui n'étoit guere moins grande, en faisant partir de Toulon M. le comte d'Estaing, avec ses douze vaisseaux : si on l'eût fait partir de Brest, il seroit arrivé en Amérique un mois avant les Anglais ; ce qui eût été d'un grand avantage.

Paradès ne s'arrêta que deux jours à Versailles, après quoi il retourna à Londres. Son bâtiment étant fini d'armer, il en prit le commandement, ne voulant s'en rapporter qu'à lui-même de sa conduite ; il sortit de la Tamise, pour aller à *Spithead*, où il mouilla à côté de l'escadre anglaise.

La compagnie des Indes ayant reçu sur ces entrefaites la nouvelle arrivée de sa grande flotte, par une frégate qui l'avoit devancée, on dépêcha des ordres à l'amiral Keppel d'appareiller en toute diligence de Portsmouth, & d'aller au devant de cette flotte ; de favoriser de tout son pouvoir sa rentrée, & de n'engager le combat que pour sa défense.

On fit en même temps passer des avis à la flotte, pour la prévenir du danger qui la menaçoit, avec ordre de tenir le large, jusqu'à ce que Keppel l'eût jointe, ou eût assuré son passage.

Paradès fit passer ces avis au ministre & à Brest par des courriers diligens. Ils furent rendus en même temps au comte d'Orvilliers, au moyen des bâtimens qu'on tenoit préparés à cet effet.

Keppel appareille de Portsmouth, le 10 juillet 1788, avec vingt-cinq vaisseaux de ligne : trois le joignirent à son passage devant Plimouth ; ce qui rendit son escadre forte de 28 vaisseaux.

Paradès le suivit ; & le 19 seulement, il le

quitta de vue pour s'élever dans l'oueſt, à la rencontre de l'armée françaiſe. Le 21 il la reconnut. Ne pouvant approcher de l'amiral, à cauſe du gros temps qui l'avoit endommagé, il remit ſes paquets à une frégate. Le vent ſouffla avec tant de violence de la partie du nord-oueſt, qu'il fut forcé de ſe laiſſer dériver ſur l'armée anglaiſe.

Celle du roi fut également obligée de quitter ſa croiſiere ; elle dériva à l'entrée de la Manche, où elle rencontra Keppel, qui, pendant quatre jours, ne fit d'autres manœuvres que de chercher à perdre le vent afin de favoriſer le paſſage ſur ſes dérivés à la flotte de la compagnie des Indes, que le mauvais temps avoit auſſi rapprochée ; mais le 27, les deux armées ſe trouvant très-près l'une de l'autre, le comte d'Orvilliers ordonna l'attaque ; ce qui occaſionna un engagement général, qui dura une partie de la journée ; après quoi les deux armées ſe retirerent.

Le 28 au matin, la flotte de la compagnie des Indes paſſa ſur le champ de bataille & entra dans la Manche, en vue de quelques vaiſſeaux français qui s'étoient égarés la veille du combat. Cette flotte eût vraiſemblablement été priſe, ſi l'armée françaiſe ou ſeulement une diviſion eût tenu la mer 24 heures de plus.

Paradès rentra à Breſt après l'armée, pour y réparer les dommages qu'il avoit eſſuyés dans le gros temps. Le 2 août, il en ſortit, pour aller mouiller à Plimouth, où il trouva une partie de l'eſcadre anglaiſe qui s'y étoit retirée.

La campagne étant à-peu-près finie, Paradès chercha à employer utilement ſon temps, en s'occupant des moyens de faciliter l'attaque des différen-

tes places d'Angleterre. Il commença par Plimouth, dont il leva le plan dans le plus grand détail, ainſi que celui des différens ports & baies, qu'il parcourut, la ſonde à la main, avec grande attention; il en dreſſa des mémoires, enſuite il ſongea à un objet plus important.

Il avoit un homme fidele, qui lui rendoit compte exactement de tout ce qui ſe paſſoit dans le port; mais c'eſt à quoi ſe bornoient toutes ſes fonctions. Il ne le crut pas propre à favoriſer une grande entrepriſe, & n'oſa pas s'ouvrir à lui ſur toute l'étendue de ſes projets, dans la crainte de l'effrayer. Il jetta les yeux ſur le ſergent de la citadelle, qui, comme nous l'avons vu, l'avoit ſi bien ſervi dans ſa troiſieme tournée en Angleterre, le jugeant plus capable de ſeconder ſes deſſeins.

Ne ſachant pas ſon nom, ni à qui s'adreſſer pour le découvrir, & n'étant pas connu de ſes gens, il prit le parti d'aller ſe promener dans la citadelle, juſqu'à ce qu'il le pût trouver. Le troiſieme jour, il y réuſſit & l'aborda. Cet homme parut charmé de revoir Paradès, qui lui dit qu'il avoit un bâtiment dans la rade, & l'invita à venir le voir (il s'étoit trop bien trouvé de ſa premiere rencontre, pour négliger la ſeconde). Paradès lui donna le nom du bâtiment, & ils ſe ſéparerent.

Le lendemain matin, le ſergent ſe rendit à bord. Après l'avoir bien traité, Paradès lui fit préſent de ſix bouteilles d'eau de vie, qu'il emporta, avec promeſſe de revenir le jour ſuivant.

Paradès n'avoit pas non plus oſé confier à ſon capitaine les nouveaux projets qu'il méditoit, ne lui croyant pas aſſez d'audace pour les ſeconder

ſelon ſes vues ; ainſi, ne voulant pas s'entretenir de cette affaire en ſa préſence, lorſque le ſergent revint le lendemain, il ſe fit débarquer avec lui ſur la côte voiſine, ſous le prétexte de s'y promener. Il laiſſa les matelots à la garde du canot, & ils s'éloignerent dans les terres.

Après un court préambule, Paradès parla au ſergent de ſa miſere, & lui offrit de faire ſa fortune, s'il vouloit s'attacher à lui & le ſervir. Le ſergent répondit qu'il l'avoit traité ſi généreuſement la premiere fois, que depuis ce moment il lui étoit entiérement dévoué. Paradès lui repréſente que le ſervice qu'il exigeoit de lui étoit un peu délicat ; que peut-être il en ſeroit effrayé, mais qu'avec de la prudence & de l'adreſſe on éviteroit tous les dangers. Le ſergent répliqua qu'il ſe ſentoit capable de tout entreprendre pour l'obliger ; & qu'il ne tiendroit pas à lui de ſortir de l'état miſérable où il étoit réduit. Croyant l'avoir amené au point où il le deſiroit, Paradès s'ouvrit à lui, & lui confia que ſon projet étoit de découvrir les moyens de mettre Plimouth dans les mains du roi de France. Le ſergent lui dit qu'il avoit ſoupçonné quelque choſe la premiere fois qu'il l'avoit vu, à la maniere dont il l'avoit payé ; mais que la grandeur du péril le faiſoit trembler. Paradès ne lui donna pas le temps de réfléchir. Voici, lui dit-il, cinquante guinées que je vous donne à compte de ce qui vous reviendra. Je vous en donnerai autant tous les mois, & vous aurez dix mille guinées, ſi l'entrepriſe réuſſit.

Le ſergent n'eut pas le mot à répliquer à un pareil argument. *Je me livre à vous, & me ſoumets à tout ce que vous exigerez de moi ; dictez,*

monsieur : que faut-il que je fasse? Telle fut la réponse de Paradès. Rien pour le moment ; ceci est un projet, dont l'exécution demande des réflexions ; il me suffit de vous avoir dans la place, pour me servir au besoin. Paradès lui demanda ensuite s'il connoissoit le garde-pavillon & le portier de la place. Le sergent lui répondit qu'il connoissoit peu le garde, mais que le portier étoit son ami. Eh bien ! tâchez de le gagner, nous aurons peut-être besoin de lui ; faites aussi connoissance avec le garde des signaux, & vous m'en rendrez compte à mon premier voyage. Paradès lui dit ensuite qu'il partoit dans trois jours, & lui recommanda le secret ; après quoi ils retournerent à bord, d'où il le fit conduire à Plimouth.

Les vues de Paradès se porterent plus loin. Incertain si le sergent parviendroit à gagner le garde-pavillon de la citadelle, qui pouvoit donner l'alarme, il remédia à cet inconvénient, en se rendant maître du premier signal de la côte, qui, étant à lui, répéteroit mal, & à sa volonté.

Il en vint à bout, au moyen d'un matelot italien qu'il avoit à son bord, qu'il s'étoit attaché par de bons traitemens, & dont il avoit mis la fidélité à l'épreuve. Thomas se présenta à ce garde comme déserteur d'un bâtiment, & l'ayant prié de le cacher chez lui, avec promesse de le bien payer, sa proposition fut acceptée.

Toutes ses dispositions étant faites, & ses arrangemens pris à Plimouth, Paradès fit lever l'ancre, & prit la route de Portsmouth.

Il ne s'y rendit pas en ligne droite ; il s'occupa de la reconnoissance des baies de *Stuard*, de *Torbay*, & de tous les mouillages de la côte, jusqu'au

jusqu'au passage des *Aiguilles.* Il s'arrêta dans tous ces endroits, & les parcourut la sonde à la main. Par ce moyen il acquit une connoissance entiere & parfaite de ces côtes. Ensuite il alla jetter l'ancre en face de *Yarmouth*, petite ville dans l'isle de *Wigth*, quelques lieues en dedans des *Aiguilles*, & il reconnut cette place.

Il avoit souvent passé devant la forteresse appellée *Havre - Castel*, bâtie sur un rocher dans la mer, & garnie d'une artillerie redoutable, qui défend l'entrée des *Aiguilles ;* il ne lui avoit pas encore été possible de s'y ménager des intelligences.

Comme il y avoit des troupes anglaises, quoiqu'en petit nombre, il jugea qu'il seroit dangereux de faire des tentatives semblables à celles qu'il avoit faites à Plimouth. Il changea donc de méthode, & prit le parti de tromper son équipage & la garnison, en les faisant servir les uns & les autres à la réussite d'un projet qu'il forma.

Il dit au capitaine, qu'étant content de ses services, il vouloit le mettre à portée de gagner beaucoup d'argent ; que pour cela il vouloit charger 50 tonneaux d'eau-de-vie de France, du vin & d'autres denrées, & les venir déposer à *Havre-Castel*, ajoutant qu'il lui en abandonneroit le profit, & qu'ainsi il n'avoit qu'à s'arranger avec la garnison du château, pour qu'elle reçût de nuit tout ce qu'on apporteroit. Tout ce qui avoit apparence de gain intéressoit vivement le capitaine ; il goûta fort ce plan. Ils se rendirent au fort, &, sans de longs détours, ils firent leurs propositions au chef de la troupe. Celui-ci assembla quelques-uns de ses gens, & fit rapport qu'un bâtiment *smuggler* (contre-

bandier; Paradès s'étoit annoncé pour tel), offroit de dépofer fa cargaifon dans le château, en partageant les profits avec la garnifon; que les marchandifes ne refteroient jamais plus de quatre jours en dépôt, temps néceffaire pour en donner avis aux négocians qui devoient les faire enlever. Cela fut trouvé facile. On convint qu'il feroit payé comptant, à la garnifon, quatre guinées par chaque barrique de vin & d'eau-de-vie qu'on dépoferoit, & à proportion pour les autres objets.

Cet article convenu, nous réglâmes les fignaux de reconnoiffance que je ferois. On convint de plus que la *Bretagne* n'arriveroit jamais que de nuit, à la fin du flot, & qu'on fe tiendroit préparé pour la recevoir. Paradès les quitta, en les affurant qu'ils ne tarderoient pas à le revoir.

De retour à *Yarmouth*, il fit lever l'ancre pour aller mouiller dans la baie *Cœuw*, où on lui avoit dit qu'il y avoit une petite forterefle.

De-là, il fe rendit à *Newport*, capitale de l'ifle, petite ville ouverte, à deux lieues dans les terres.

Il refta deux jours en rade: après quoi il fut mouiller à *Spithead*, au milieu de l'efcadre anglaife, pour s'occuper de la reconnoiffance de *Portfmouth*. Ayant achevé & conduit à perfection tous les projets qu'il avoit formés, Paradès fe détermina à revenir en France, pour rendre compte au miniftre de fa conduite.

Mais voulant éprouver la garnifon de *Havre-Caftel*, il fe préfenta en vue le fixieme jour qu'il l'avoit quittée. Il fit fes fignaux de reconnoiffance,

auxquels on répondit. La nuit il débarqua l'eau-de-vie & le vin qui lui reſtoit. On but un coup & l'on ſe ſépara trois fois. Depuis, il a fait la même manœuvre avec le même ſuccès ; & chaque fois il eſt entré dans la place avec un nombre de ſoldats, ſupérieur à la garniſon.

Après avoir fait les diſpoſitions propres à aſſurer le ſuccès des entrepriſes que la France pourroit former contre l'ennemi, Paradès vint débarquer près du Havre, d'où il ſe rendit à Verſailles, ordonnant à ſon bâtiment d'aller l'attendre dans la Tamiſe.

Il remit à M. de Sartines les mémoires détaillés de toute ſa conduite ; ce miniſtre en rendit compte au roi, qui gratifia Paradès d'un brevet de capitaine de cavalerie, en date du 31 août 1778, & d'une penſion de dix mille livres (1).

M. de Sartines ayant approuvé tout ce qu'avoit fait Paradès, & les dépenſes ſe trouvant augmentées de plus de 300 liv. ſterlings par mois, il y pourvut.

Ayant traité pour une année entiere avec tous ſes agens, Paradès ſupplia M. de Sartines de lui faire remettre le montant total des dépenſes en un ſeul paiement, lui obſervant que cela le mettroit à portée de gagner beaucoup d'argent, par différentes ſpéculations de commerce, qui ne dérangeroient rien à ſon ſervice & couvriroient certaines démarches qu'il étoit forcé de faire ouvertement. Le miniſtre lui accorda ſa demande, & en conſéquence lui fit remettre la ſomme de

(1) Il n'a jamais touché que les quatre premiers mois de cette penſion.

14,000 livres ſterlings, qui faiſoient à-peu près la ſolde des dépenſes qu'il avoit arrêtées pour l'année. Enſuite il lui donna ſes inſtructions pour la conduite à tenir avec ſes agens, & pour ce qu'il deſiroit ſavoir des ſecrets du cabinet. Paradès retourna donc à Londres, où il arriva le 12 ſeptembre. Son premier ſoin fut de faire une tournée générale, afin de connoître comment chacun faiſoit ſon devoir. A Plimouth, il trouva le garde-pavillon & le portier dans ſes intérêts; il leur aſſigna 25 livres ſterlings par mois. Son matelot Thomas étoit inſtallé au premier ſignal de la côte. Il y faiſoit ſeul les fonctions du garde, & remit à Paradès la copie de tous les ſignaux de reconnoiſſance. Le ſergent de la citadelle lui dit qu'en cas d'entrepriſe, il répondoit que la grande porte qui conduit aux batteries, ſeroit ouverte, ainſi que celle de la poterne, à l'angle du baſtion, par où les troupes pourroient défiler; qu'au ſurplus, il encloueroit toutes les batteries, ainſi qu'il avoit paru le deſirer. Ayant payé à chacun d'eux ce qui lui revenoit, il ſongea à ſe rendre à Briſtol, d'où il vouloit paſſer en Irlande.

Avant ſon départ, il fut averti qu'on alloit vendre à l'enchere, dans le port, huit bâtimens marchands pris ſur les Français, & qu'il y auroit beaucoup à gagner ſur cette acquiſition. Il donne ordre à ſon agent principal de ſe porter acquéreur pour ſon compte: &, en effet, ſur cette opération, il gagna 105 mille livres. Enſuite il partit pour Briſtol, d'où il ſe rendit en Irlande.

Il parcourut tous les ports de ce royaume, où les convois s'aſſembloient, & reconnut que partout les mêmes facultés ſubſiſtoient pour agir offen-

ſivement. Il en fit des mémoires détaillés qu'il expédia à M. de Sartines.

Paradès retourna à Londres pour veiller à la correſpondance. Il y fut malade pendant environ un mois des fatigues qu'il avoit eſſuyées depuis une année.

Dans cette tournée, il eut le bonheur de faire évader & de conduire ſain & ſauf à Calais un officier de marine, envoyé par M. de Sartines pour une commiſſion ſecrette, & que la populace vouloit arrêter & faire punir comme un eſpion. A ce ſujet, Paradès ajoute qu'en différentes fois il a fait embarquer, ou embarqué lui-même, plus de trois cents matelots ou officiers français qui s'étoient échappés de leurs priſons, ſoulageant leur néceſſité & donnant à chacun l'argent dont il pouvoit avoir beſoin, ſans en avoir jamais rien répété au gouvernement ni à perſonne.

Une flotte de 300 voiles s'étant réunie à la rade des dunes, il en fit paſſer l'avis au miniſtre, ainſi que celui de ſa deſtination, & de la route qu'elle devoit tenir, avec le nombre de vaiſſeaux d'eſcorte.

En même temps il l'informa que, s'il le jugeoit à propos, il partiroit deux jours avant la flotte, pour donner avis à Breſt de ſon paſſage, dans le cas où il voudroit y faire tenir prête une diviſion pour l'intercepter : ce que le miniſtre agréa.

Lorſqu'ils eurent dépaſſé *Poſtland*, ils furent accueillis d'un coup de vent terrible. . . . . . La *Bretagne* eut ſon grand mât caſſé, ſes voiles emportées, & fut jeté au large. Le 31, s'étant rapproché de la terre, pour chercher un abri contre le mauvais vent, qui duroit encore, il fut

accueilli du plus terrible coup de vent connu de mémoire d'homme, qui porta ſon bâtiment à la côte, où il fut briſé. La moitié du monde y périt ; il reſta, avec le ſurplus de l'équipage, attaché ſur la proue du bâtiment, juſqu'au lendemain, qu'on put les ſecourir. Plus de 60 navires eurent le même ſort dans cette nuit déſaſtreuſe. Il perdit environ 600 livres ſterlings qu'il avoit à bord.

Il fit conduire à Londres, par ſon capitaine, tous les matelots qui lui reſterent.

Lorſqu'ils y furent, ſon premier ſoin fut de ſe procurer un autre bâtiment. Il acheta le *Kingſtown*, du port de dix canons, qui lui coûta 2,500 livres ſterlings. Il donna avis à M. de Sartines du malheur qui venoit de lui arriver & du nouvel achat qu'il avoit fait. Ce miniſtre lui fit remettre 4,000 livres ſterlings, pour réparer les dommages.

Dans le chapitre V des mémoires que nous abrégeons, Paradès préſente, en deux tableaux détaillés, l'état général des ſommes qu'il a reçues du gouvernement pendant l'année 1778, & l'état des bénéfices faits pour ſon compte durant la même année.

Du premier de ces tableaux, il réſulte que depuis le mois d'avril 1778, juſqu'au 13 janvier 1779, le total des fonds faits par le roi ſe montoit à la ſomme de. . . . . 690,000 liv.

Que la dépenſe, pendant ce temps, ne ſe montoit qu'à. . . . . . 493,716 liv.

Et qu'ainſi, au premier janvier 1789, il lui reſtoit en caiſſe des fonds appartenans au roi. . . . . . . 196,284 liv.

Les bénéfices de Paradès, ſur l'achat de plusieurs bâtimens, ſur des intérêts dans ſix corſaires, ſur la converſion des louis d'or en guinées, ſur les effets publics, &c. &c. lui avoient produit, en quelques mois, 855,000 liv.

Il plaça 250,000 liv. en contrats. Peu de temps après, il acheta une maiſon à Paris, rue de la vieille Eſtrapade, qu'il paya 70,000 liv. Il employa environ 50,000 liv. en mobilier & chevaux. Il conſerva en caiſſe 450,000 livres, (indépendamment des fonds appartenans au gouvernement) pour tenter de nouveau la fortune, qui l'avoit ſi bien traité.

Il avoit, en différentes occaſions, rendu compte de ſes bénéfices & des moyens qui les lui avoient procurés, à M. de Sartines, qui chaque fois y avoit donné ſon approbation.

» Un accroiſſement de fortune auſſi conſidé» rable, en ſi peu de temps, auroit pu paroître » incroyable, ſi j'avois négligé d'en indiquer les » cauſes. J'ajouterai que ſi mon but unique eût » été de m'enrichir, j'euſſe pu doubler aiſément » mon *avoir*, en faiſant uſage des moyens les » plus légitimes, & que j'ai négligé de donner » mes ſoins à différentes affaires qui m'auroient » procuré des bénéfices conſidérables, parce que » ces ſoins auroient pu nuire à ceux qu'exi» geoient les fonctions importantes dont le gou» vernement m'avoit chargé : les entrepriſes que » j'ai faites n'ont été qu'accidentelles, & lorſ» qu'elles ſe ſont préſentées ſous l'aſpect le plus » facile.

» Enfin, le miniſtre, pour me mettre à portée » de travailler utilement pour moi, en faiſant

» les affaires du roi, m'avoit accordé une grace
» peu commune ; c'étoient deux paffe-ports pour
» deux bâtimens anglais, au moyen defquels je
» pouvois faire le commerce fans rifque.

» On peut juger des avantages infinis que j'au-
» rois pu retirer d'une pareille faveur, fi j'euffe
» voulu en faire ufage pendant le temps de la
» guerre ; mais cela auroit exigé des foins que
» les circonftances relatives au fervice du roi,
» auquel je me devois de préférence, ne m'ont
» pas permis ; & par un hafard heureux, la for-
» tune m'avoit offert des moyens plus courts &
» dont mon ambition étoit fatisfaite «.

A la fin de janvier 1779, Paradès fortit de la Tamife, comptant fe réunir à une deuxieme flotte qui s'affembloit encore aux dunes ; mais, comme elle n'étoit pas prête à partir, il alla jeter l'ancre à *Spithead*.

Tous les vaiffeaux de l'efcadre anglaife y mouillerent dans un grand défordre. Il entra de nuit, & mouilla au milieu de l'efcadre, fans exciter la plus légere défiance : cette facilité lui fit concevoir un projet, qu'il s'empreffa de communiquer au miniftere, en fe faifant débarquer en France, pour fe rendre à Verfailles.

Il lui propofa de faire armer, en toute diligence, à Breft, deux brûlots, qu'il iroit prendre, & qu'il conduiroit à *Poftmouth*, à la fuite de fon bâtiment, comme deux prifes ; que tandis qu'il entreroit avec un de ces brûlots à *Spithead*, l'autre pafferoit par les *Aiguilles* pour arriver de nuit fur la fin du flot ; qu'on mettroit le feu en même temps l'un en tête & l'autre en queue de l'efcadre ; ce qui indubitablement la confumeroit en entier.

Il

Il ajouta que le ſort le moins fâcheux qui pût arrver aux vaiſſeaux qui ne ſeroient pas brûlés, ſeroit d'échouer, parce qu'au milieu de la nuit, le ſeul parti qu'on auroit à prendre, c'étoit de couper les cables, & qu'avant d'avoir pu mettre les voiles dehors, pour ſoutenir le bâtiment, il feroit naufrage : le mouillage de *Spithead* étant étroit, ne permettoit aux vaiſſeaux de dériver ni de ſortir de nuit ſans péril.

Paradès ſe chargea de conduire un des brûlots, & ſon capitaine s'engagea à conduire l'autre, moyennant 25,000 livres ſterlings qu'on lui compteroit, & une penſion du roi de 12,000 livres en France, où il s'établiroit.

Il propoſa auſſi au miniſtre de faire armer un autre bâtiment, avec 200 hommes de troupes de débarquement, eſcortés de deux frégates & d'un vaiſſeau, pour s'emparer en même temps de la fortereſſe de *Havre-Caſtel*, qui défend le paſſage des *Aiguilles.*

M. de Sartines agréa ce projet, & donna des ordres à Breſt pour armer en brûlots deux gros bâtimens. Il commanda à Paradès de faire toutes les diſpoſitions néceſſaires pour faciliter la ſurpriſe de *Plimouth*, ſi on vouloit la tenter en même temps qu'on agiroit contre l'eſcadre anglaiſe. Il ratifia les promeſſes que Paradès avoit faites à ſon capitaine & à quelques officiers, qui ne devoient avoir leurs effets qu'après le ſuccès.

Paradès retourna s'embarquer près du Havre, où l'attendoit ſon bâtiment, qui, conformément à ſes intentions, s'étoit chargé d'eau-de-vie.

Le lendemain, il ſe préſenta à l'entrée des *Aiguilles* ; & le ſoir, il déchargea dans le fort

tout ce qu'il avoit à bord, avec autant de confiance & de facilité que la premiere fois.

La grande flotte assemblée aux dunes étant au moment de partir avec celle de la compagnie des Indes, Paradès en donna avis à M. de Sartines, qui fit tenir une division prête à Brest, pour l'intercepter.

La flotte ayant reçu ordre d'appareiller, Paradès mit à la voile, & arriva à l'entrée de la Manche 24 heures avant elle. Il rencontra sur Ouessant un convoi français venant de Saint Domingue, dont nombre de bâtimens, destinés pour le Havre & Saint Malo, prenoient la route de ces ports; un calme plat qui dura trois jours les surprit dans cette position. La force du courant fit dériver deux de ces bâtimens, du port de cinq cents tonneaux chacun, sur celui de Paradès, qui les hèla, pour les prévenir du danger où ils étoient, en leur conseillant de changer de route & d'entrer à Brest. Il en hèla successivement cinq; ils répondirent qu'ils suivroient le conseil qu'il leur donnoit, ainsi que le reste du convoi. Il fit tous ses efforts pour entrer à Brest pendant que le calme dura; mais il lui fut impossible d'y réussir, malgré la légéreté de son navire; ce qui fut fort heureux pour le convoi français; car dès que le calme cessa, ces mêmes bâtimens, au lieu de suivre l'avis qu'il leur avoit donné, firent voi e pour la Manche. Piqué de leur mauvaise conduite, Paradès leur tira à chacun une bordée, ce qui les obligea à changer de route. Deux de 500 tonneaux, qui se trouvoient plus engagés que les autres dans la Manche, furent obligés de s'échouer sur la côte. Il blessa quelques hommes à leur

bord, & força les autres à entrer devant lui à Breſt, par le paſſage *du four.*

En paſſant devant *Bertheaume*, il rencontra deux frégates qui ſortoient du Goulet; il fit ſignal qu'il avoit à parler; elles mirent en panne, & lui dirent qu'elles étoient envoyées à la pourſuite d'un corſaire, qui faiſoit de grands ravages ſur la côte. Leur ayant dit que c'étoit le ſien, elles mouillerent. Dès qu'il eut jeté l'ancre dans la rade, il ſe rendit chez le comte d'Orvilliers, pour l'informer du paſſage du convoi anglais, de ſa route & de ſes différens points de ralliement. Ce général fit ſortir une diviſion de 6 vaiſſeaux avec plusieurs frégates qui ſe tranſporterent à la latitude où l'eſcorte anglaiſe devoit abandonner le convoi.

Quinze jours après, on apprit que la diviſion françaiſe étant arrivée à la latitude indiquée y avoit établi ſa croiſiere eſt-oueſt: que le convoi anglais étoit paſſé à 10 heures de nuit dans ſes eaux; qu'il avoit reconnu l'eſcadre françaiſe aux feux qu'elle portoit, ce qui l'avoit déterminé à forcer de voiles & à changer de route. Les vaiſſeaux français étant arrivés au point du jour pour courir *eſt*, reconnurent trois bâtimens, traîneurs, qui furent pris, & qui déclarerent faire partie du convoi général, qui avoit paſſé eſcorté d'un ſeul vaiſſeau.

Si la diviſion françaiſe fût arrivée deux heures plus tard la veille, ou que le convoi anglais fût arrivé deux heures plutôt, il eût vraiſemblablement été enlevé en entier; mais ce ne fut la faute de perſonne.

Dès que Paradès eut mouillé dans la rade de Breſt, le général d'Orvilliers fit défenſe à qui que

ce fut d'approcher de ſon bâtiment. Celui-ci défendit également à ſes gens de le quitter ſous aucun prétexte ; il y fit porter des rafraîchiſſemens, que l'équipage eut à diſcrétion pendant un mois qu'il reſta dans la rade. En outre, il diſtribua 800 livres ſterlings de gratification, 10 livres ſterlings par matelot, & le ſurplus aux officiers, pour les récompenſer de leur bonne conduite.

Il partit de Breſt le lendemain de ſon arrivée, pour ſe rendre à Verſailles, conformément aux ordres de M. de Sartines. Il l'informa de tout ce qui lui étoit arrivé ; & ſur le compte que ce miniſtre en rendit au roi, ce prince accorda à Paradès une penſion de 6000 livres.

Les mémoires de reconnoiſſance, & les moyens d'attaque que Paradès avoit propoſés ayant été acceptés dans le comité des miniſtres, on y décida que ſi les choſes étoient telles qu'il les repréſentoit, il étoit de l'intérêt de l'état d'agir, & de profiter de la négligence de l'ennemi ; mais, comme il y avoit différens faits extraordinaires & difficiles à croire, on y arrêta de plus qu'on acceptoit la propoſition qu'il avoit faite, de conduire en Angleterre un officier de confiance, choiſi par le miniſtere, pour conſtater par ſon rapport, la vérité de ce qu'il avoit avancé, ainſi que pour le rectifier dans les points qu'il auroit pu mal connoître. En conſéquence on nomma M. de *Berthois*, officier du génie (1), qui eut ordre de ſe rendre à la cour.

(1) Cet officier eſt aujourd'hui ſous-brigadier & employé à Calais.

Cet officier étant arrivé, ils se rendirent chez le ministre de la guerre, où il fut informé de la commission dont on vouloit le charger. Le prince de Montbarey lui dit, que s'il l'acceptoit, il seroit récompensé de la croix de Saint Louis, du brevet de lieutenant-colonel, & d'une pension de 4000 livres; & il promit à Paradès, s'il ramenoit M. de Berthois avec succès de sa mission, le brevet de colonel, la croix de Saint Louis, & une pension.

M. de Berthois demanda 24 heures pour réfléchir sur les périls de la commission; après quoi, il se décida à s'en charger. Le ministre lui remit toutes les instructions, avec une gratification de 12000 livres qu'il toucha sur le champ; & aussitôt ils partirent pour Brest.

Le jour qu'ils arriverent, ils s'embarquerent sur le bâtiment de Paradès, qui mit à la voile, sans délai. M. de Berthois ayant desiré commencer sa reconnoissance par *Plimouth*, ils dirigerent leur route vers ce port, où ils arriverent le second jour de leur navigation.

Le malheur voulut que l'équipage se trouva pris de vin au moment de mouiller; ce qui faillit avoir des suites bien fâcheuses.

La frégate. . . . . ayant hèlé pour demander le nom du bâtiment qui mouilloit & d'où il venoit, le capitaine étant ivre, répondit avec insolence. Le capitaine de cette frégate couchoit au dock. Le lieutenant qui commandoit à sa place, se trouvant offensé de la réponse, fit sur le champ mettre la chaloupe à la mer, & arriva à bord du bâtiment de Paradès, avec vingt-cinq hommes armés. Ils étoient à souper tranquillement, lorf-

qu'il entra dans la chambre avec une partie de ſes gardes, & d'un ton de maître, demanda à qui appartenoit le bâtiment, & qui étoit l'inſolent qui lui avoit ainſi répondu.

M. de Berthois tout effrayé, ſe ſauva dans la foule des matelots ſur le pont. Le capitaine un peu étourdi de l'eſcalade du bâtiment, répondit imprudemment : *il appartient à ce gentilhomme*, en montrant Paradès, qui étoit habillé en matelot, ainſi que M. de Berthois. L'officier, étonné de le voir dans cet équipage, lui demanda s'il étoit vrai que le vaiſſeau fût à lui. Il répondit *oui* en français. Son étonnement redoubla en voyant le capitaine embarraſſé. Il leur dit qu'il étoit de ſon devoir de les arrêter, & on conduiſit Paradès, comme maître du navire, au dock.

En paſſant ſur le pont, pour deſcendre dans ſa chaloupe, Paradès apperçut M. de Berthois, lui ſerra la main, lui remit cent guinées, & le recommanda à deux matelots de confiance, pour le ſauver le lendemain, s'il étoit poſſible ; après quoi, il quitta ſon bâtiment.

Par un ſingulier bonheur, l'officier de l'amirauté ſe trouva être à la fois & l'ami du capitaine de la frégate, & le propre correſpondant de Paradès ; de ſorte que celui-ci, moyennant un mandat de 1500 livres ſterlings ſur ſon banquier de Londres, obtint la liberté de ſon équipage, & la reſtitution de ſon bâtiment.

Vers les 9 heures, il retourna à ſon navire ; il trouva M. de Berthois dans la cale, enveloppé dans ſon hamack, où il s'étoit tenu caché toute la nuit ; ils s'embraſſerent de bon cœur.

M. de Berthois & lui changerent d'habillement

& ſe rendirent à *Plimouth* pour occuper un logement qui leur étoit préparé.

Les trois premiers jours, M. de Berthois s'occupa de la reconnoiſſance de la citadelle qu'il parcourut intérieurement ; enſuite il reconnut les différens ports & rades.

Le quatrieme jour de la reconnoiſſance, en revenant du dock, à ſix heures du ſoir, Paradès trouva à la porte de ſon logis ſix gardes & une voiture. Quoique cette vue ne fût pas agréable, il n'y avoit pas à reculer ; ils entrerent donc & trouverent dans la ſalle le gouverneur du dock auquel ils furent préſentés par leur hôte. Cet aſpect inattendu alarma d'abord Paradès. Quel ne fut pas ſon étonnement de s'entendre faire des reproches ſur ce qu'on ne l'avoit pas vu au *dock* & d'être invité à y venir, avec promeſſe de la meilleure réception ! toujours habile à profiter des circonſtances, il engagea bientôt une converſation détaillée, & qui dura plus de deux heures avec le gouverneur, duquel il tira tous les éclairciſſemens qu'il pouvoit deſirer ſur le mauvais état de la place. La converſation finie, M. le gouverneur prit congé de Paradès, avec de grandes proteſtations d'eſtime & d'attachement.

M. de Berthois qui avoit ſué les groſſes gouttes pendant tout le temps que dura cette viſite, & qui trembloit à chaque queſtion que faiſoit Paradès, ne fut pas entiérement remis de ſes frayeurs ; après le départ du gouverneur, il vouloit abſolument ſe retirer à bord du bâtiment pour y chercher de la ſûreté, & y coucher. Il fallut que Paradès ſe ſervît de ſon autorité pour défendre aux canotiers de l'y tranſporter, & ce fut ſon bon-

heur ; car, si Paradès eût consenti à ce qu'il desiroit, il étoit perdu, & ils seroient retombés dans des embarras mortels.

Le vaisseau *l'Union*, de 90 canons, étoit sorti du *dock*, la veille, pour se rendre en Amérique ; il mouilla près de la citadelle, faute de vent. Son équipage étant trop foible, il envoya, pendant la nuit, enlever avec ses chaloupes, ceux des quatres bâtimens qui étoient dans la rade : celui de Paradès fut du nombre. Il ne resta à bord qu'un mousse & le secrétaire qui s'étoit caché dans des tonneaux. Tous les matelots & officiers furent pris & conduits en chemise sur l'Union. Si M. de Berthois se fût trouvé du nombre, il auroit eu le même sort. La frayeur, son langage, tout l'eût décelé ; ce qui les auroit exposés à de grands périls.

A sept heures du matin, ils furent informés de ce nouveau contre-temps ; ce n'étoit pas une petite affaire que d'y remédier. Après avoir examiné les moyens, Paradès s'arrêta au plus hardi, qui fut de se rendre à bord de l'Union pour y réclamer son équipage. Le capitaine lui ayant refusé, alléguant la disette de matelots où ils se trouvoit, Paradès se fit conduire au *dock* chez le gouverneur, qui la veille lui avoit témoigné tant de bienveillance ; il lui demanda justice ; le gouverneur se fit un devoir de la lui rendre, & l'ayant fait accompagner par deux officiers chargés de ses ordres, le capitaine de l'Union fut obligé de renvoyer à son bord tout son monde. Il s'excusa de son mieux, & ils se quitterent bons amis, après qu'il l'eut bien fêté.

Ce surcroît d'événemens causa tant d'étonnement

ment à M. de Berthois, que si sa reconnoissance eût été finie, il seroit parti sur le champ, pour s'éloigner d'un séjour aussi inquiétant. Néanmoins il employa encore deux jours à la rendre parfaite.

Paradès acheta dans le port de *Plimouth* 9 bâtimens français pour la somme de 4600 livres sterlings. Les ayant revendus, cette spéculation lui procura, déduction faite de ce qu'il distribua en gratification à l'équipage, un bénéfice de 7000 livres sterlings, c'est-à-dire, de 168000 livres tournois.

Avant de partir, il acheta aussi, pour le compte du roi, le corsaire *l'épervier*, de 40 canons, tout armé, pour le prix de 1200 livres sterlings. Il destinoit ce navire à remplacer le *Kingstown*, qui avoit besoin d'être réparé ; d'ailleurs, il étoit important d'avoir deux bâtimens en fonction, pour l'exécution des grandes entreprises que l'on méditoit.

M. de Berthois ayant trop de peine à supporter la mer, ils prirent le parti d'envoyer le bâtiment à *Portsmouth*, & de s'y rendre en poste. Avant le départ, ils furent visiter les prisonniers français à qui Paradès distribua une guinée par 10 hommes, ainsi qu'il l'avoit toujours pratiqué dans ses diverses tournées, & il sauva trois matelots français, déserteurs de *l'Union*, malgré les craintes de M. de Berthois, qui, voyant tout en noir, crut rencontrer sa perte dans cette bonne œuvre.

Ils passerent par *Wistork*, petite ville qui servoit de prison aux officiers français. Ils mirent 2 jours pour se rendre à Bristol. Lorsque M. de Berthois eut reconnu cette place, & que Paradès

y eut terminé différentes affaires, qui exigeoient sa présence, ils prirent la route de Londres, où ils arriverent au bout de deux jours, mais sans s'y arrêter. De suite ils en partirent pour *Portsmouth*, où ils entrerent à 10 heures du soir. M. de Berthois employa 2 jours à reconnoître cette place & la ville de *Gosport*; après quoi il voulut passer dans l'isle de *Wigth*; mais la mer se trouva si mauvaise, qu'il leur fut impossible de s'embarquer. Ce contre-temps les détermina à se rendre en poste à *Southemptown*. Paradès y frêta un petit *sloop* dont le patron lui étoit dévoué. Lorsqu'ils mirent à la voile, la mer étoit encore houleuse, & M. de Berthois fut si malade, qu'il ne voulut jamais consentir à faire le tour de l'isle par eau; il se contenta de la reconnoître jusqu'à l'entrée des *Aiguilles*; il reconnut aussi la forteresse de *Havre-Castel*, après quoi, ils vinrent débarquer à *Yarmouth*, où il se remit un peu du mal de mer. Ils prirent la poste pour se rendre dans les endroits de l'isle qui demandoient d'être vus. Lorsque la reconnoissance fut finie, ils rejoignirent le *sloop* & se rendirent à *Portsmouth*. N'ayant plus rien à faire dans cette place, ils prirent la route de Londres. M. de Berthois fit encore quelques reconnoissances le long de la Tamise; après quoi, ils s'embarquerent à Douvres sur le bâtiment de Paradès, qui les transporta heureusement à Calais. Deux jours après, ils arriverent à Versailles.

Le voyage qu'il venoit de faire avec M. de Berthois lui avoit occasionné une dépense de plus de 50,000 livres en frais extraordinaires.

Cet officier ayant remis ses mémoires de reconnoissance, ils furent confrontés avec ceux de

Paradès, & ſe trouverent parfaitement conformes. Seulement ils différoient d'avis dans quelques diſpoſitions de l'attaque.

En conſéquence des promeſſes faites à M. de Berthois, il fut reçu chevalier de Saint-Louis, obtint le brevet de lieutenant-colonel, avec une penſion de 4000 livres, reverſible à ſa femme & à ſes enfans.

Paradès obtint le brevet de meſtre de camp de cavalerie, en date du 3 juin. » Ne m'é» toit-il pas permis d'eſperer la croix de Saint» Louis pour récompenſe ? Et j'en ai la promeſ» ſe : car enfin j'avois couru infiniment plus de » dangers, que M. de Berthois à qui j'avois ſervi » de guide «.

Le rapport de cet ingénieur ayant déterminé les intentions des miniſtres, il fut décidé que l'on feroit les diſpoſitions néceſſaires, pour attaquer, non-ſeulement *Plimouth*, mais auſſi l'iſle de *Wigth*.

Il n'avoit jamais été queſtion entre M. de Sartines & Paradès, que d'une ſurpriſe, d'une invaſion ſubite, dont le ſuccès, au moyen des diſpoſitions qu'il avoit faites, & malgré tous les accidens qui pouvoient ſurvenir, étoit certain ; mais quand ſon projet fut porté au comité des miniſtres, il fut d'abord changé dans quelques parties, puis augmenté, & fini par être annullé tout-à-fait : cependant ſes propoſitions étoient ſimples.

Il demandoit quatre mille hommes pour *Plimouth*, & quinze cents pour le fort des *Aiguilles* ; 2 vaiſſeaux, 2 frégates & 2 brûlots. Ces troupes devoient s'embarquer à Breſt, comme pour l'Amérique ; une fois hors du port, c'étoit ſon affaire de les conduire.

Il avoit ſes bâtimens, qui ne lui laiſſoient ignorer aucuns mouvemens de l'ennemi; il connoiſſoit ce qui ſe paſſoit dans l'intérieur du cabinet anglais. Il alloit à *Plimouth*, avec autant de sûreté qu'il ſortoit de Breſt. On étoit dans une tranquillité parfaite; l'Angleterre n'avoit pas la plus légere idée du danger qui la menaçoit; mais on trouva trop foibles les moyens qu'il indiquoit, on voulut une entrepriſe d'éclat, & cet éclat même fit tout échouer.

On donna ordre à Paradès, ainſi qu'à M. de Berthois, de rendre compte à M. de Vaux de leurs reconnoiſſances, & de toutes les diſpoſitions faites en Angleterre. Sur tout cela, il dreſſa un projet de campagne & d'attaque de *Portſmouth*, conformément aux intentions du miniſtre; & au lieu de 4500 hommes qu'il demandoit, & de deux millions de livres de dépenſes qu'il propoſoit, avec une entiere certitude de ſuccès, on aſſembla une armée de trente mille hommes, & on dépenſa cinquante millions, pour ne rien faire, ainſi qu'il l'avoit craint.

Paradès ſollicitoit toujours fortement le miniſtre de la guerre pour la croix de Saint-Louis; mais il ne put l'obtenir, parce qu'il perdit les bontés de M. de Montbarey, par des raiſons ſur leſquelles il s'eſt impoſé ſilence. Il ſentit toute l'amertume de ce refus. M. de Sartines, qui s'apperçut de ſon chagrin, chercha à le conſoler, en l'aſſurant qu'il recevroit la croix à ſon arrivée à l'armée.

Enſuite il le chargea de procurer des pilotes anglais à l'armée combinée, particuliérement pour le ſervice des vaiſſeaux eſpagnols, dont les officiers

n'avoient qu'une connoiſſance imparfaite de la *Manche*.

Paradès lui repréſenta que l'argent qui lui avoit été remis pour les dépenſes courantes, ſe trouvoit abſorbé depuis le premier juin, & qu'il en avoit fait beaucoup d'extraordinaires ; en conſéquence il le ſupplia de lui faire remettre des fonds.

Ce miniſtre lui dit que, comme il avoit des fonds à lui, il deſiroit qu'il fît face de ſes deniers & de ſon crédit, aux dépenſes du département dont il étoit chargé, pendant la campagne, & qu'il le remboûrſeroit à la fin. L'extrême confiance de Paradès en M. de Sartines, ne lui permit pas de balancer à remplir ſes intentions. Il lui remit alors un état général des dépenſes faites juſqu'à cette époque.

Ici Paradès donne trois récapitulations générales ; l'une des fonds reçus, l'autre des ſommes payées pour le compte du roi juſqu'au premier juillet 1779, enfin la troiſieme de ſon *avoir*.

Il en réſulte que le total des fonds reçus, ſe montoit à 692,400 livres ; celui de la dépenſe à 809,124, & qu'ainſi la recette excédoit la dépenſe de 116,724 livres dont il étoit en avance ; enfin qu'au premier juillet, il avoit comptant en caiſſe 453,276 livres.

Il avoit eu beaucoup d'autres frais extraordinaires à ſupporter ; il lui avoit fallu donner des augmentations de traitement de toutes parts ; mais, comme d'un autre côté, ſon argent circuloit, les bénéfices qu'il lui rapportoit, balancerent à-peu-près les dépenſes dont il n'avoit pas tenu note.

Cependant, le terme des traités faits avec ſon

capitaine étoit écoulé : M. de Sartines l'autorisa à renouveller ses traités ; ce qu'il exécuta dans le dernier voyage qu'il fit peu de jours après à Londres. L'escadre de France, aux ordres de M. d'Orvilliers, étant prête à sortir de Brest pour aller à la rencontre de celle d'Espagne, & les troupes françaises se trouvant en partie rendues au lieu de leur embarquement, Paradès représenta au ministre, que l'escadre anglaise, pouvant être préparée avant un mois, il seroit plus avantageux de faire entrer M. d'Orvilliers dans la Manche, avec trente deux vaisseaux de ligne, & d'opérer sur le champ la descente, que de l'envoyer sur les côtes d'Espagne.

» Si l'on eût pris ce parti, l'Angleterre se se-
» roit trouvée dans le plus grand embarras ; cette
» puissance n'avoit pas alors 15 vaisseaux en état
» de sortir ; ce qui rendoit toutes les entreprises
» faciles avec les seules forces de la France ; mais
» des raisons d'état, que je dois ignorer, avoient
» disposé des choses autrement. L'événement a
» démontré la vérité de ce fait, puisqu'un mois
» après le départ de l'escadre, les Anglais n'avoient
» pas encore mis en mer, & que du moment de
» leur sortie jusqu'à la prise de l'Ardent, elle fut
» renforcée journellement par les vaisseaux qui la
» joignirent à mesure qu'ils furent mis en état. «

Lors du voyage de M. de Berthois, Paradès avoit confié ses grands desseins sur *Plimouth*, à son capitaine & à ses principaux agens de Londres, qui, pleins de cupidité, lui offrirent de le seconder de toutes leurs forces.

A son retour, il fit part des nouveaux traités qu'il avoit conclus à M. de Sartines, qui les ap-

prouva, mais qui ne voulant point ſigner un engagement de trois millions pour une affaire de cette nature, lui fit expédier, le 5 juin 1779, un brevet qui lui aſſuroit tacitement la vingtieme partie de la priſe de *Plimouth*, évaluée à ſoixante millions, par les avantages qu'elle rapporteroit au roi.

Muni de ce titre, & avec la certitude du ſuccès de ſes opérations, Paradès ſe crût aſſuré du rembourſement de ſes avances faites & à faire, & des engagemens qu'il alloit contracter pour la campagne.

En conſéquence il retourna en Angleterre, y renouvella ſes traités pour une année; procura des pilotes anglais à l'armée combinée; enfin mit la derniere main aux diſpoſitions néceſſaires à la réuſſite des projets que l'on devoit exécuter.

Peu de jours après ſon arrivée à Paris, M. de Sartines lui ordonna de ſe tenir prêt à partir pour Breſt, d'où il ſe rendroit à l'armée. Ce miniſtre lui donna ſes dernieres inſtructions le 26 juin au ſoir; Paradès quitta Verſailles le 27, & arriva à Breſt le premier juillet.

Conformément aux ordres de M. de Sartines, il s'embarqua le 2 juillet ſur la frégate la *Gloire*, deſtinée à le tranſporter à l'armée. En l'attendant, il fit paſſer à M. de Sartines les divers avis qu'il avoit reçus de la mer.

Le 7 août au matin, après trente-huit jours d'attente, on eut connoiſſance de l'armée: ſur le champ la *Gloire* appareilla, & elle joignit l'armée à la nuit ſous le vent d'Oueſſant. Paradès fit le ſoir même une viſite à M. d'Orvilliers, pour lui remettre les paquets de la cour dont il étoit chargé,

Le lendemain 8, conformément aux ordres du miniſtre, il paſſa à bord de la *Bretagne* & conféra avec le général qui lui répéta ce que les officiers lui avoient déjà dit, qu'on ſe croyoit hors d'état d'agir, tant à cauſe du malheureux état des vaiſſeaux français, qu'à cauſe de la ſaiſon qui étoit trop avancée; ce qui faiſoit perdre toute eſpérance de rien faire.

Sûr de la nouvelle de l'arrivée d'une riche flotte anglaiſe, qu'il eût été facile d'intercepter, il propoſa au général de doubler Oueſſant ; mais cet utile avis fut ſuivi trop tard.

Le 14, on ſe décida enfin à quitter la vue de la terre & à faire voile pour la Manche, & le matin Oueſſant fut doublé.

Ce même jour à midi, on ſignala pluſieurs vaiſſeaux ennemis. Ils étoient l'arriere garde de l'eſcadre anglaiſe, que Paradès ſavoit avoir ordre de tenir la mer dans ces parages, & dont le corps de bataille étoit quelques lieues à l'oueſt (1). Malgré tous ſes efforts, il ne put le perſuader, ni obtenir que l'on donnât la chaſſe à ces vaiſſeaux. Hors le général, tous les officiers furent d'avis de porter le cap à l'eſt, & de faire entrer dans la Manche pour y prendre connoiſſance de l'ennemi.

L'armée étant entiérement dépourvue de vivres

(1) Ici Paradès renvoie à une carte de la poſition de l'armée devant *Plimouth*. Nous ſavons de bonne part que cette carte a été gravée, & que la planche eſt demeurée entre les mains de Bernard Richard. Nous ſavons auſſi, qu'il eſt dépoſitaire de tous les papiers & manuſcrits de Paradès.

&

& d'eau, & le convoi qu'on attendoit de Breſt n'arrivant pas, Paradès propoſa au général les moyens de remédier à toutes ces calamités.

1°. En lui accordant les forces néceſſaires pour entrer dans *Plimouth*, il s'engagea par écrit & ſous peine de perdre la tête, de faire mouiller toute l'armée dans le ſund, & de lui faire fournir les vivres néceſſaires pour la ravitailler.

2°. De faire mouiller l'armée dans la baie de *Torbay*; où il s'engagea également de lui faire fournir en huit jours pour 600,000 livres de vivres, dont il ſe chargeoit de faire les fonds.

Le général goûta le projet d'entrer dans Plimouth, mais il en fut détourné par les repréſentations & les oppoſitions de ſon conſeil. Il ſe décida enſuite pour le ſecond projet; &, malgré la réſiſtance des officiers, il fut réſolu qu'on mouilleroit à *Torbay*, puiſqu'on ne vouloit point entrer dans *Plimouth*.

Le 16 il arriva à bord de la *Bretagne* un canot ſorti de Plimouth expédié par le capitaine du bâtiment de Paradès, qui envoyoit demander pourquoi on n'entroit pas pour s'emparer de la place, ainſi que la choſe étoit convenue de longue main. Deux matelots italiens, qui montoient ce canot, aſſurerent qu'il n'y avoit pas un ſeul vaiſſeau dans le ſund, & que depuis huit jours l'eſcadre angloiſe s'étoit tenue entre les caps Stuard & Lézard.

Le 17, vers dix heures du matin, on découvrit ſous le vent, à la diſtance d'environ trois lieues, quatre bâtimens en panne, dont un fut diſtinctement reconnu vaiſſeau de ligne: on les

examina long-temps, & on finit par les juger espagnols.

Paradès, au moyen d'une excellente lunette, distingua parfaitement le pavillon anglais; compta vingt-deux vaisseaux à l'avant & vingt-deux à l'arriere de l'amiral, & reconnut que la ligne de bataille étoit complette ainsi que l'escadre d'observation & l'escadre légere. Il fit part de sa découverte au général; sur quoi M. de Vaugirot, faisant les fonctions d'aide-major, s'écria : » Il » est bien singulier que quand j'ai dit & donné » ma parole d'honneur que j'avois reconnu ces » bâtimens pour espagnols & de l'escadre de » M. de Cordovo, on vienne encore élever des » doutes «.

Sachant Plimouth sans défense, Paradès demanda six cents hommes, une galiote à bombe & un brulot, avec quoi il répondoit de prendre possession de la place. Le général y étoit disposé; mais les officiers abusant de son extrême foiblesse, s'y opposerent sous divers prétextes spécieux. M. d'Orvilliers lui dit en particulier que son âge & son rang d'officier de terre causoient tous les obstacles qu'il éprouvoit.

La reconnoissance du *Sund* ayant été décidée, on détacha le lougre le *Mutin*, commandé par M. le chevalier de Roquefeuille, à qui l'on donna ses instructions.

A son retour, cet officier fit un rapport controuvé, dans lequel il assuroit » qu'étant entré fort » avant dans le Sund, il avoit reconnu neuf vais- » seaux de quatre-vingt & six frégates; qu'il avoit » compté leurs canons; qu'il avoit compté distinc- » tement les vaisseaux, & qu'en outre il en avoit

» reconnu un plus grand nombre derriere la ci-
» tadelle, pardessus laquelle il découvroit les mâ-
» tures «.

On ne pouvoit rien dire de plus positif ; mais Paradès étoit si assuré du contraire, qu'il fit beaucoup d'objections très-solides & des questions fort embarrassantes au chevalier de Roquefeuille ; lequel persista à soutenir effrontément ce qu'il avoit avancé.

Cependant les observations de Paradès exciterent quelques doutes, & on se décida à faire faire une seconde reconnoissance. L'ordre en fut donné à une frégate, dont l'officier, à son retour, fit un rapport si conforme en tout point à celui du matin, qu'il étoit visiblement calqué dessus, ce qui prouvoit que les deux bâtimens s'étoient rencontrés & concertés. Paradès ne dissimule point au général qu'il croyoit ces deux rapports faux, & lui demanda d'être débarqué la nuit avec les deux matelots italiens & un officier de marine, pour aller faire cette reconnoissance par terre, avec promesse de rejoindre *la Bretagne* le lendemain. Le général étoit disposé à lui accorder cette demande ; mais il en fut encore détourné, sous prétexte que ce seroit faire un affront à des officiers de capacité, dont les rapports conformes assuroient leur vérité, &c. &c.

Ainsi Paradès, *bien condamné pour avoir eu raison*, demeura confondu ; & il fut incontestablement décidé que l'on tenoit l'escadre anglaise bloquée, à la réserve de la division qu'on avoit rencontrée sur le cap *Lézard ;* en conséquence, on détacha la frégate *la Magicienne* pour en porter la nouvelle à la cour.

On ſavoit à Verſailles, comme dans toute l'Europe, que l'eſcadre anglaiſe tenoit la mer, & qu'elle croiſoit à l'entrée de la Manche : que dût-on penſer du général en recevant ſes dépêches, par leſquelles il annonçoit qu'il tenoit l'armée ennemie bloquée ? On dût croire que la tête lui avoit tourné : il n'en étoit rien ; mais il avoit été indignement trompé par les rapports menſongers de deux officiers, qu'une baſſe jalouſie contre Paradès, rendit des traîtres envers le roi & l'état.

Paradès eut donc la douleur mortelle de voir en un inſtant l'objet de dix-huit mois de peines, de ſoins & de périls extrêmes, avec plus de 120,000 livres de dépenſes que Plimouth avoit coûté au roi, perdus ſans reſſource.

Le 18 août, on rendit compte à M. d'Orvilliers de la priſe faite la veille, du vaiſſeau anglais *l'Ardent*, qui ſorti de *Portſmouth*, avoit malheureuſement pris l'armée combinée pour l'eſcadre anglaiſe qu'il venoit joindre dans ces parages, où il ſavoit qu'elle tenoit la mer.

Le 31, quatre heures du matin, on eut connoiſſance de l'eſcadre anglaiſe, ſous le vent, à trois lieues environ de diſtance. Le général, contre ſon propre ſentiment & contre l'avis du célebre du Pavillon, eut la foibleſſe, ſéduit par quelques officiers, au lieu de reſter en ligne de bataille, d'ordonner une chaſſe générale, fauſſe manœuvre qui ſauva l'ennemi, lequel auroit inévitablement été coupé, ſi l'armée combinée avoit gardé ſa premiere diſpoſition.

» Un ennemi mortel m'accabloit depuis l'inſ-
» tant que l'armée avoit quitté la vue de *Plimouth*,
» & que l'eſpérance de s'en emparer étoit perdue.

» Voyant ma préſence à bord fort inutile, & ma
» ſanté altérée, je demandai au général la per-
» miſſion de débarquer, en paſſant ſur *le Triton*,
» qu'on renvoyoit en France : il me l'accorda ; en
» conſéquence je quittai *la Bretagne* le 3 ſeptem-
» bre à ſix heures du ſoir, & le lendemain à midi
» nous mouillâmes dans la rade de Breſt «.

Paradès s'arrêta trois jours dans cette ville pour laiſſer prendre les devans au courrier du comte d'Orvilliers, ainſi que ce général l'en avoit prié, afin que le miniſtre fût informé par lui des détails de la campagne.

Le 7 il partit de Breſt, & il arriva à Verſailles le 12 à neuf heures du ſoir.

Le 13, il vit un moment M. de Sartines, qu'il trouva vivement affecté des mauvaiſes nouvelles qu'il avoit reçues de M. d'Orvilliers.

De ſuite il ſe rendit à Paris, où il reſta malade environ un mois, & manqua de perdre la main droite qu'il avoit eu preſque écraſée par ſa voiture, qui, dans la route, verſa près de Rennes.

Lorſqu'il put ſe lever, il apprit que la calomnie s'étoit déchaînée contre lui, & qu'elle alloit juſqu'à vouloir rendre ſa conduite ſuſpecte d'infidélité envers l'état. M. de Sartines, auquel il en témoigna ſa vive ſenſibilité, le raſſura en lui diſant qu'il pouvoit être tranquille ſur la maniere de penſer du miniſtre à ſon égard. Dès-lors Paradès négligea ces bruits publics, perſuadé qu'ils n'avoient d'autre cauſe que la mauvaiſe humeur de quelques perſonnes jalouſes de ſon avancement.

Cependant il continuoit à recevoir ſes dépêches d'Angleterre. Ses fideles agens l'informoient que, malgré l'alerte qu'on avoit eue ſur *Plimouth*, on

n'avoit pas fait ufage des moyens propres à mettre cette place hors d'infulte, & ils l'affuroient que l'exécution du projet étoit toujours auffi facile. Il ne crut donc pas devoir l'abandonner; & dès que fa convalefcence le lui permit, il fit exécuter fous fes yeux, en pierre blanche, le relief le plus détaillé de cette place, dans toutes fes proportions.

Il dreffa un plan d'attaque pour la conduite des troupes, & y joignoit un mémoire circonftancié pour tout ce qui devoit précéder l'embarquement. Il demandoit un vaiffeau, une frégate & deux bâtimens de tranfport pour deux mille hommes de troupes qui devoient être embarquées & quatre cents qui auroient formé l'attaque & fe feroient emparées de la citadelle; au moyen de quoi *Plimouth* eût été pris avant feulement qu'on eût pu foupçonner le deffein. L'hiver approchoit & favorifoit cette entreprife par la longueur des nuits. Dès qu'il put fortir, il communiqua fon travail à M. de Sartines qui l'examina, en reconnut la folidité, & conçut de nouvelles efpérances. Il en parla au comte de Maurepas qui voulut prendre connoiffance de cette affaire. Il fe rendit chez lui. Le *grand vifir* examina avec beaucoup d'attention les reliefs & les mémoires. Il fit plufieurs objections, auxquelles Paradès n'eut pas de peine à répondre. Ayant paru très-fatisfait, il lui ordonna de communiquer le tout au miniftre de la guerre, ajoutant qu'il en feroit enfuite queftion au comité. Le prince de Montbarey, après avoir pareillement examiné le tout, dit qu'il falloit faire venir M. de Berthois pour en raifonner enfemble. Le projet fut auffi communiqué au comte de Vergennes, qui témoigna de bonnes difpofitions.

L'affaire ayant été miſe en délibération au comité, il y eut des objections ſur les probabilités du ſuccès, qui ne furent point réſolues : l'affaire paſſa d'un comité à un autre ; on ne décida rien : la fin décembre approchoit, & l'on ignoroit encore le parti qu'on prendroit.

M. de Sartines avoit expreſſément commandé à Paradès d'entretenir toutes les choſes dans le même état d'activité : Paradès lui repréſenta qu'il étoit ſans argent, tous ſes fonds ayant été engagés pour le ſervice de la campagne, ſuivant ſes ordres, & le ſupplia de le faire rembourſer.

Ce miniſtre lui demanda un mémoire détaillé de ſes dépenſes, pour le mettre ſous les yeux du roi.

Paradès lui remit donc un état général de ſes avances juſqu'au premier janvier 1780, qui ſe montoient à 507,092 livres.

M. de Sartines reçut le mémoire en diſant qu'il l'examineroit.

» Cependant, comme on ne décidoit rien pour
» Plimouth, on me remettoit d'un jour à l'autre.
» Enfin, au moment où je croyois qu'on alloit
» agir, M. de Sartines me dit qu'il avoit été ar-
» rêté qu'on ne feroit rien. Un coup de foudre
» m'eût moins étonné ; j'avois mis toute ma for-
» tune dans cette entrepriſe, & beaucoup même
» au-de-là, s'il falloit remplir tous les engagemens
» que j'avois pris par écrit. Cependant j'étois ſans
» un ſol : le miniſtre, depuis que je lui avois re-
» mis mon état de dépenſe, n'y avoit répondu que
» par de nouveaux délais, parce que, diſoit-il, il
» lui étoit impoſſible, eu égard aux circonſtan-
» ces, de payer une auſſi forte ſomme, & ce

» retard me mettoit dans le plus grand embar-
» ras.

Sur le refus du miniſtre de faire uſage des moyens qu'il propoſoit & des diſpoſitions qu'il avoit établies, Paradès crut pouvoir s'adreſſer à la cour d'Eſpagne par la voie de ſon ambaſſadeur. M. le comte d'Aranda, qu'il vit à cette occaſion, goûta beaucoup ce projet d'attaque ſur Plimouth, & dit qu'il ſe faiſoit fort de déterminer ſa cour, ſi la France vouloit contribuer à cette entrepriſe. M. de Sartines, à qui Paradès demanda permiſſion de propoſer cette affaire à l'Eſpagne, lui dit qu'il en parleroit, & qu'il lui donneroit réponſe. Le lendemain, il lui annonça qu'on lui défendoit très-expreſſément de faire aucune démarche à ce ſujet. D'après cette défenſe formelle, & ayant reconnu qu'on obſervoit ſes démarches, il abandonna le projet d'intéreſſer l'Eſpagne dans cette expédition.

Il réſolut donc de l'entreprendre avec ſes amis & ſes agens, à leurs riſques & fortunes. Après s'être aſſuré d'environ quatre millions, il offrit à M. de Sartines de payer au roi trois millions comptant, s'il vouloit lui confier un vaiſſeau de ſoixante-quatre, une frégate, deux bâtimens de tranſport, & deux mille hommes de troupes, pour tenter à ſes riſques & fortunes l'expédition de Plimouth, qu'il ſe ſoumettoit à remettre au roi, dès qu'il s'en feroit rendu maître, moyennant le rembourſement de ſes avances.

Cette propoſition demandoit d'être examinée ; au bout de quatre jours, elle fut rejetée.

Les comtes de Maurepas & de Vergennes, auxquels

auxquels il s'adreſſa pour obtenir ſon rembourſe-ment, le renvoyerent à M. de Sartines.

M. de Sartines lui ordonna de ſe rendre ſur Oueſſant avec un de ſes bâtimens, pour obſerver une eſcadre ennemie ; dont le deſſein étoit d'intercepter les vaiſſeaux français chargés de tranſporter en Amérique M. de Rochambaud avec ſon armée, & de favoriſer la ſortie de Breſt aux bâtimens français, en indiquant à l'heure & au moment ce qu'il pourroit découvrir. Ce miniſtre ajouta qu'il lui feroit remettre de nouveaux fonds. Paradès donna en conſéquence ordre à ſon capitaine de ſe tenir prêt à partir.

Cette nouvelle carriere l'expoſant à des dangers de plus d'un genre, il mit ordre à ſes affaires domeſtiques, & comptant ſur ſon rembourſement comme une choſe certaine, il prit des arrangement avec M. le marquis de Vaines, pour l'acquiſition d'une terre qu'il vouloit vendre en Alſace. Peu de temps auparavant, il avoit placé 150,000 livres en contrats dans l'achat d'une partie de l'iſle du Maſſacre à Saint Domingue, que le maréchal de Noailles lui avoit vendue; 100,000 autres livres de contrats qu'il avoit furent aliénés pour ſoutenir la dépenſe relative à ſes relations en Angleterre, en attendant la rentrée de ſes fonds.

Toutes ſes diſpoſitions étant ainſi faites, & ayant dix jours devant lui, Paradès profita de ce loiſir pour ſe faire préſenter au roi. Nous ſavons très-poſitivement que cette démarche, qui le mit trop en évidence & que ſes envieux eurent l'art perfide de tourner contre lui, fut faite malgré l'avis & les inſtances d'un homme auſſi profond dans la connoiſſance du cœur humain, qu'il eſt habile

en politique. Mais les élans de l'amour-propre l'emporterent en cette occasion sur les conseils de la sagesse.

Ce fut à la même époque qu'il eut aussi l'imprudente vanité de vouloir monter dans les carrosses du roi ; mais ce projet ne fut point effectué.

Rien ne le retenant plus, il pria M. de Sartines de lui donner ses dernieres instructions : le ministre lui répondit qu'il vouloit prendre les ordres du roi pour son départ, ainsi que pour son remboursement. Dix jours se passerent encore, pendant lesquels il alloit & revenoit sans cesse de Versailles à Paris & de Paris à Versailles, attendant toujours les ordres du roi & son remboursement.

Cependant, Paradès continuoit d'aller souvent à Versailles pour solliciter les ordres relatifs à son départ. M. de Sartines voyant l'entreprise sur *Plimouth* échouée & vivement pressé pour le remboursement des avances faites par Paradès, trouva plus court & plus commode de le faire arrêter comme usurpateur du nom d'une famille honorable & comme ayant trahi les secrets de l'état. Il accueillit donc avec empressement les bruits que la calomnie répandoit alors contre Paradès, & résolut de le faire mettre à la bastille.

Perfide comme un ministre, il lui dit le premier avril 1780, qu'il avoit fixé au lundi 3 les arrangemens à prendre pour son remboursement & qu'il lui donneroit en même temps ses derniers ordres.

Paradès, ayant été obligé d'employer toute la journée du 3 à régler ses paiemens, ne put se ren-

dre à Verſailles que le 4. Auſſi-tôt après ſon départ un exempt ſe préſente chez lui, demandant lui parler. A peine arrivé à Verſailles, & comme il entroit au bureau de la guerre, un inconnu lui remit un billet anonyme, qui l'avertiſſoit que dans la journée on devoit l'arrêter. D'abord il crut qu'on s'étoit trompé ; il vit un inſtant le miniſtre, qui le remit à cinq heures du ſoir. En ſortant, il reçut un nouvel avis de ſe ſauver ; rentré dans la ſalle du miniſtre, il vit deux exempts déguiſés, qui le conſidéroient avec beaucoup d'attention. Il ſe rendit à l'hôtel où il logeoit ; & là ſeul avec lui-même, ayant interrogé ſon cœur, ſon zele & ſa fidélité pour le ſervice du roi, il ſe crut à l'abri de tout reproche & ſentit ſa confiance renaître. A cinq heures, il ſe préſenta chez M. de Sartines ; & rencontra le premier ſecrétaire, *la Croix*, qui lui dit de la part du miniſtre, qu'il ne pourroit le voir qu'entre 7 & 8 heures, & voulut le mener dans ſon cabinet pour cauſer. Paradès lui répondit que non ; qu'il alloit à la comédie & qu'il reviendroit à l'heure fixée. En s'y rendant, les avis de ſe *retirer au plus vîte* ſe multiplierent au point qu'il ne put plus douter qu'il touchoit au moment d'être arrêté. Dans ce moment, il ſentit ſa fermeté ſe roidir contre l'infortune. Il crut au-deſſous de lui de profiter de ces avis & de ſe ſouſtraire aux dangers qui le menaçoient. Il alla donc à la comédie, avec intention de retourner à 8 heures chez M. de Sartines pour ſe faire arrêter chez lui-même.

» Mais, hélas ! ce coup étoit bien éloigné de » l'inſenſibilité. J'allois être ſéparé d'un enfant uni» que dans l'âge le plus foible & qui faiſoit l'ob-

» jet de tous mes vœux les plus chers. Ma femme
» devoit arriver en France ſous peu de jours. Eh !
» quand pouvois je eſperer de la revoir, de par-
» tager avec elle les ſoins que cet objet chéri de-
» mandoit ? «

L'ame remplie d'amertume, il ſortit du ſpectacle, ſe rendit à l'hôtel de la guerre. En arrivant chez M. de Sartines, il fut entouré. Il perça néanmoins ſans oppoſition à ſon cabinet, & ayant forcé un valet-de-chambre, qui lui refuſoit la porte, à l'annoncer, il déconcerta par ſa préſence inattendue, le miniſtre, qui lui demanda ce qu'il avoit de ſi preſſant à lui dire. Je viens, répondit Paradès, apprendre de vous, monſieur, pourquoi vous me faites arrêter. M. de Sartines, joua d'abord la ſurpriſe ; mais obligé de convenir des faits, il ajouta qu'il en avoit reçu l'ordre du roi, & qu'on l'accuſoit d'avoir trahi les intérêts de l'état.

A ces mots Paradès pouſſa les cris d'indignation, de l'innocence opprimée. M. de Sartines le fit aſſeoir pour le remettre de ſon émotion, & lui parla de ſa naiſſance qu'on ſoupçonnoit n'être pas conforme à ce qu'il annonçoit. Paradès répliqua que c'étoit une affaire qui ne regardoit que les tribunaux. Le miniſtre convint de la juſteſſe de cette réflexion. Paradès auroit pu lui dire avec aſſurance ;

Si j'ai pu vous ſervir, qu'importe qui je ſuis ?

M. de Sartines le prévint, en diſant qu'il ne s'agiſſoit pas de ſavoir qui avoit ſervi le roi ; mais de ſavoir s'il avoit été bien ſervi.

Cette converſation avoit donné le temps à Paradès de reprendre ſa ſenſibilité. De ſon conſentement le miniſtre ſonna, & alors parut un garde de la prevôté, qui lui ſignifia les ordres du roi. En le quittant, M. de Sartines lui dit qu'il eſperoit qu'il ſe juſtifieroit.

A la porte de l'hôtel de la guerre, étoit une voiture. Paradès y monta avec les ſieurs *du Tronchet*, *Santerre* & *le Houx*, inſpecteurs de police. On le conduiſit chez lui à Paris, rue de la vieille Eſtrapade. Il y trouva les commmiſſaires *Chenon* & *Chenu*, avec un grand nombre de perſonnes. Tous ſes papiers furent mis dans des malles, où l'on appoſa les ſcellés. *Santerre* les conduiſit avec Paradès à la baſtille, où il entra le 5 avril ſur les 4 heures du matin.

La même nuit furent arrêtés & conduits à la baſtille, *Bernard Richard* & *Magdelaine Renaud*, gouvernante de la petite fille de Paradès, âgée alors de 4 ans.

Le ſieur de Berthois, qui depuis deux mois logeoit chez Paradès, ne fut point arrêté. Les commiſſaires ſe bornerent à l'examen de ſes papiers.

La femme de Paradès, arrivée à Paris trois mois après ſa détention, ſollicita vainement des ſecours du miniſtre. M. de Sartines fit des promeſſes; mais il n'eut ni la volonté, ni le temps de les effectuer, ayant été bruſquement chaſſé du miniſtere au mois d'octobre. Entre mille épigrammes faites à cette occaſion, il en eſt une ſi plaiſante, que nous ne pouvons nous refuſer au plaiſir de la reſſuſciter.

» J'ai balayé Paris avec un foin extrême ;
» J'ai voulu de la mer balayer les anglais ;
» Mais j'ai vendu fi cher mes balais,
» Que l'on m'a balayé moi-même.

Les démarches de madame de Paradès auprès du marquis de Caftries furent également infructueufes. Ce miniftre renvoya toujours à fon prédéceffeur pour régler l'état des avances de Paradès.

Pendant quatre mois qu'il refta à la baftille, il y fut traité avec beaucoup de dureté & il effuya les plus rigoureufes recherches, lefquelles ne produifirent rien à fa charge.

» Le 15 mars 1787, à deux heures après » midi, on me rouvrit enfin les portes de la baf-» tille. Ce n'étoit que me permettre d'aller pro-» mener mon humiliation, mon infortune tant » que le préjudice que j'avois fouffert ne feroit » pas réparé.

» J'arrivai chez moi à pied, le vifage morne, » & le cœur ferré, comme quelqu'un qui craint » de trouver dans fa maifon de nouveaux fujets » de douleur.

» J'y appris, en entrant, que mon enfant au-» quel, j'étois tendrement attaché, étoit mort de-» puis fix jours. Je trouvai mes affaires domefti-» ques dans une ruine totale...... Telles étoient » les chofes, lorfque je recouvrai ma liberté. Il » m'étoit dû des fommes confidérables ; je n'avois » ni argent, ni crédit «.

A la fin de fes mémoires, Paradès donne une récapitulation générale des dépenfes arrêtées par

ministre & des payemens qu'il avoit faits pour le compte du roi.

Il en résulte que la totalité de la dépense se portoit à 1,280,020 liv., qu'il n'en avoit reçu que 602,400 livres & qu'ainsi il lui étoit dû en déboursés effectifs, 587,620 livres.

Entraînés par le desir de faire connoître à fonds un homme vraiment extraordinaire, nous avons sans nous appercevoir, donné à l'extrait de ses mémoires beaucoup plus d'étendue que nous ne l'avions d'abord projeté ; mais nous espérons que nos lecteurs nous pardonneront ces développemens, à cause de l'intime liaison des hardis projets de Paradès avec la derniere guerre. Au surplus, rien ne manque à l'authenticité de ses mémoires, que beaucoup de gens pourroient êtré tentés de regarder comme un *roman historique*. Cette authenticité est reconnue par les alliés de Paradès, par *Bernard Richard*, qui assure en posséder *l'original*, & enfin par des personnes attachées à l'administration & initiées dans tous les secrets du gouvernement.

En 1784, Paradès fut à Saint-Domingue, pour mettre en valeur son habitation de l'isle du Massacre. Le chagrin, son activité prodigieuse & un climat brûlant hâterent ses jours. Il mourut en 1785 à la fleur de son âge. Sa veuve est repassée en France : elle habite en province.

C'est de Paradès qu'on peut dire sans exagération,

Né pour tous les emplois, il eut tous les talens.

Bernard Richard, né à Phalsbourg en 1748.

Il fut quelques années apothicaire major : dans la ſuite, il coopéra beaucoup aux opérations ſecretes du comte de Paradès, qui avoit en lui la plus grande confiance. Une circonſtance très-ſinguliere eſt que Richard, par des motifs qu'il ne nous à point été poſſible du pénétrer, ne paſſa jamais que pour l'intendant de Paradès, qui le qualifie de ſon ſécretaire. Cependant le public eſt perſuadé qu'ils étoient freres ; & d'un autre côté, nous ſavons poſitivement que le ſieur Richard luimême l'aſſure. C'eſt donc à lui à nous devoiler le myſtere de la naiſſance de Paradès & nous l'invitons au nom ſacré de la vérité. Paradès étoit-il véritablement ſon propre frere ? Le preuves doivent en être dans ſes mains ; & il lui eſt facile, autant qu'honorable, de les produire.

Le ſieur Richard fut arrêté le mercredi 5 avril 1780 à 2 heures du matin, dans la maiſon du comte de Paradès, & conduit avec lui à la baſtille, d'où il ſortit le 13 juillet ſuivant. Tous nos ſoins & nos recherches pour nous procurer ſon interrogatoire ont malheureuſement été inutiles. Cette piece auroit ſans doute répandu le plus grand jour ſur l'énigme qui nous occupe & déchiré le voile importun que la curioſité s'efforce en vain de percer.

Par un bonheur rare en pareille occurence, les vils agens du deſpotiſme laiſſerent libre la femme de Richard, qui allaitoit un enfant de 4 mois. Native de Saverne, ſon nom eſt Eliſabeth Wurmell. Ils habitent maintenant le voiſinage de Châteaudun.

A cauſe des rapports intimes qui ont toujours exiſté entre Paradès & les Richards, nous croyons devoir

devoir dire un mot des individus qui composoient cette famille.

Sans compter Paradès dont l'existence civile est encore un problême, les Richards étoient quatre freres.

1°. Bernard, dont il est question dans cet article.

2°. Vincent, mort en Angleterre, où il étoit un des secrets agens de Paradès.

3°. Jean François, soldat au régiment de Beaujolois.

4°. Joseph, qui étoit en Angleterre depuis 1778 sous le nom de Ferrand. Arrêté à son retour de Londres, il fut interrogé le 30 août 1780 sur ses relations avec Paradès. Voilà encore une piece importante & dont nous aurions bien voulu présenter l'extrait à nos lecteurs.

Paradès sorti de la bastille, loua le château de Vrainville, près de Châteaudun. Dans l'espace d'environ un an, il n'y passa, à diverses reprises, que 15 jours au plus. On nous assure qu'il employa ce temps à faire des voyages à Gibraltar, en Espagne & en Angleterre. On ne l'appeloit au château que M. le comte ; & Richard, qui continuoit à passer pour son intendant, ne lui donnoit pas d'autre nom.

La mere Richard & deux de ses filles quitterent Phalsbourg, pour venir passer aussi quelque temps à Vrainville.

Avant de partir pour son habitation de l'isle du Massacre, Paradès fit son testament & laissa tous ses papiers, ses manuscrits & les mémoires de sa vie à Richard l'aîné, qui en connoît tous les événemens pour en avoir passé ensemble une partie.

Il s'étoit fait précéder à Saint-Domingue par un des deux freres Richard, nommés ci-dessus. Celui-ci est un habile chirurgien. On le croit encore dans la colonie. L'autre frere, que Paradès avoit également attiré auprès de lui, & qui excelloit dans l'art de lever les plans, est mort dans cette isle.

En finissant cet article, nous ne pouvons trop exhorter le sieur Richard à mettre bientôt au jour les relations manuscrites dont Paradès le fit dépositaire. Ce présent offert au public, lui assurera des droits à son estime & à sa reconnoissance. Un prix plus doux encore est réservé à sa sensibilité. C'est de rendre un pieux hommage & d'élever un monument à la mémoire de son frere, ou du moins de son ami & de son bienfaiteur.

Magdelaine Renaud, née à Strasbourg en 1760, d'un négociant chargé d'une nombreuse famille. Ladite Renaud étoit gouvernante de la fille unique de Paradès âgée de quatre ans. On la conduisit à la bastille en même temps que Richard & Paradès. Elle fut remise en liberté le 17 avril. Lorsque Paradès loua Vrainville, la demoiselle Renaud l'y suivit. C'est une superbe femme; maintenant elle demeure avec Richard & son épouse.

La dame *Gotteville*. Cette femme appartenoit à M. de la Touche Tréville; elle avoit épousé, à ce que nous croyons, un officier de la marine royale.

Elle a joué à Paris un grand rôle parmi nos femmes galantes; c'étoit une des laïs les plus courues de la capitale. Les gentillesses de son esprit, ses petites méchancetés lui donnerent long-temps la vogue. Sa langue, disoit-on, tenoit de la griffe

du finge. Point de feigneur qui ne briguât le plaifir d'aller fouper avec elle. M. le Noir à qui elle avoit fu plaire, l'avoit mife fous fa couleuvrine. C'eft par cette efpece de femme que la police favoit une partie de ce qui fe paffoit à Paris.

L'infouciance de la dame de Gotteville égaloit tout au moins fon efprit ; auffi n'eut-elle jamais qu'une fortune fort découfue. Nul ordre dans fes affaires, nulle fuite dans fes amours. Aujourd'hui dans un bel appartement, demain logée dans un taudis. Un jour trois ou quatre coquins de laquais à fes ordres, & le lendemain dénuée de tout ; point de femme de chambre, fe fervant elle-même.

Lorfque les créanciers étoient à fes trouffes, frere quêteur (c'étoit fon médecin) faifoit une tournée à la police, enfuite chez les amis & les pratiques de la dame de Gotteville, & revenoit avec une cinquantaine de louis. Enfin, toutes reffources épuifées, elle mit Beaumarchais, qui étoit l'un de fes chalands, dans fon fecret, & partit pour la Hollande. Elle devint fa correfpondante à la Haye, & quand on veut être quelque chofe en ce monde, il eft bon d'avoir beaucoup de correfpondans. En bon ami de la dame de Gotteville, il négocia auprès de fes parens & en obtint une penfion dont il fe chargea de faire les avances. Elle s'établit à la Haye, & fe procura une preffe dont elle fe fervit pour défoler l'amour-propre de quelques *merveilleux*. C'eft ainfi qu'au commencement de ce fiecle vécut la fameufe *Duneyer*, de fatyres & de méchancetés.

Cette reffource ne fut point fuffifante ; elle s'en ouvrit 1°. à Beaumarchais à qui elle devint bien-

tôt inutile ; 2°. à M. le Noir, qui dans les beaux mouvemens de sa commisération envers le beau sexe, lui fit passer en différentes fois & à plusieurs reprises, près de 6000 livres ; la reconnoissance est généreuse, sur-tout lorsqu'il n'en coûte rien. Cet argent étoit pris dans la caisse des jeux, laquelle étoit à la disposition de M. le Noir.

La générosité a ses bornes, & la dame Gotteville ne recevant rien de la police, écrit au maréchal de Richelieu comme à son vieil ami, pour lui dire que tous moyens d'exister lui manquant, il ne lui restoit pour vivre que d'imprimer les 74 aventures de Mathusalem, ouvrage propre, disoit-elle, à amuser le public & à me valoir quelqu'argent. Le maréchal de Richelieu qui sentoit bien qu'il alloit être désigné sous le nom de Mathusalem, court chez M. le Noir pour lui faire part de cette nouvelle folie de la dame de Gotteville, & de-là se rend chez Beaumarchais, qui se charge de lui lui faire passer 25 louis.

La réponse qu'elle fit à Beaumarchais, étoit à-peu près conçue en ces termes : *je vous fais cette lettre pour vous dire que j'ai reçu les 25 louis du maréchal de Richelieu, & pour vous exprimer, monsieur, tous le mépris avec lequel je suis votre servante, &c.*

La dame de Gotteville devenoit dans un pays libre un personnage à craindre avec sa presse, son esprit & ses besoins. Il fut question de la faire enlever. Beaumarchais en traça le plan, il vouloit sur-tout qu'on s'emparât de tous ses papiers. C'est un fait qu'il a souvent raconté en montrant la réponse de la dame de Gotteville au sujet des 25 louis du maréchal de Richelieu.

Dans ce temps-là elle eut une querelle à la Haye avec une femme qui passoit pour être en grande faveur auprès de M. de Lavauguyon notre ambassadeur. Elle prétendit avoir été humiliée par celle-ci, & s'en vengea par un pamphlet fort amer. L'ambassadeur prenant part à un commerage qu'il auroit dû ignorer, écrivit à M. de Maurepas pour se plaindre des procédés de la dame de Gotteville, & pour lui peindre combien l'existence singuliere de cette femme en liberté pourroit être dangereuse à ses négociations.

M. le Noir eut aussi-tôt des ordres pour la faire enlever. Receveur, inspecteur de police, fut chargé de cette expédition. Les états de Hollande, sur la demande de l'ambassadeur français, y consentirent, & la dame de Gotteville sembla ne faire qu'un saut du pays de la liberté à la bastille. L'entrevue qu'elle eut le jour même de son arrivée avec M. le Noir, qui vint la reconnoître, se passa en plaisanteries.

Le lendemain le commissaire Chénon & Boucher secrétaire de la police, arriverent pour procéder à l'examen de ses papiers ; Boucher voulut commencer par l'ouverture des lettres. Ce sont, monsieur, lui dit-elle, les diverses correspondances que j'ai eues avec beaucoup de seigneurs, je vous défends d'y toucher. Cette singuliere défense occasionna une discussion aussi aigre que vive. Boucher insista & prit une lettre pour l'ouvrir. La dame de Gotteville comme un trait quitte sa place, fond sur Boucher, fait voler sa perruque, & tout en le traitant de *vil valet de la Sabatin*, lui assene une vingtaine de coups de pied, autant de coups de poing, se saisit de toutes les lettres & les jette au feu.

Boucher, ſecrétaire de la police, bien gourmé & mis à la raiſon, ſe retira, & Chénon, que cette ſcene héroï-comique avoit fort amuſé, continua ſon opération. Depuis cette époque il travailloit ſeul avec les priſonniers.

La dame de Gotteville reſta à la baſtille plus d'un an. Pendant ce ſéjour elle eut diverſes querelles avec de Launey qu'elle méſeſtimoit. Un jour elle étoit aux priſes avec lui ſur la nourriture dont elle ſe plaignoit ; pour terminer la diſcuſſion, elle le regarde fixement, & lui dit avec un très-grand ſang-froid : » M. de Launey, je ne ſais qui vous » êtes, & cela m'embarraſſe pour vous répondre ; » avant tout, dites-moi, ne feriez-vous pas de » l'eſpece de ceux qui mangent du foin ? «

De Launey quitta la partie ; mais le plaiſant de l'aventure, c'eſt que le ſoir même en ſe mettant au lit, il trouva au lieu de traverſin une petite botte de foin : qui avoit fait cette eſpiéglerie ? Le valet-de-chambre, fortement menacé, ſoutint que c'étoit à ſon inſu. Les recherches de Launey furent inutiles. Il n'en fit qu'avec ſobriété, tant il craignoit que dans le monde on ne parlât de cette botte de foin.

En ſortant de la baſtille, la dame de Gotteville fut conduite dans un couvent à la Fleche, où il lui fut défendu de ſortir. Envain avant ſon départ elle réclama la preſſe qu'on lui avoit enlevée ; elle accuſa conſtamment Receveur de l'avoir vendue à ſon profit & d'en avoir gardé l'argent.

Quand on réfléchit que cette femme fut pendant plus d'un an privée de ſa liberté en France, pour s'être moquée en Hollande d'une eſpagnole maîtreſſe d'un ambaſſadeur, on ne peut que ſe

réjouir de voir & la bastille & le despotisme renversés.

Nous devons, d'après l'impartialité dont nous faisons profession, justifier Receveur de l'accusation faussement intentée contre lui par la dame de Gotteville. A quoi bon d'ailleurs la calomnie contre un homme de l'espece de celui que nous cherchons à défendre? Cet inspecteur ne confisqua point à son profit la presse de la dame de Gotteville. M. le Noir ordonna de la garder à la bastille. On en trouve la preuve à la fin de la lettre suivante; elle est du sieur Boucher au commissaire Chénon.

Du 28 *mars* 1781.

» Vous verrez, mon cher commissaire, que le » magistrat a mis de sa main à côté des articles » qu'il ne consent pas à remettre à madame de » Gotteville une *n.* qui veut dire *non;* les autres » marqués d'un *b.* ou *ou i* sont bons à rendre; sur » ceux qui ne le sont pas, le magistrat s'en rap- » porte à vous. Mais sur-tout point de vers, de » notes croustilleuses, &c.........

» Elle vous parlera sûrement de sa presse & de » ses caracteres; le magistrat n'entend pas que » cela lui soit remis.

» Vous connoissez, mon cher commissaire, » l'attachement & l'amitié de votre très - hum- » ble, &c. «

Signé, *Boucher.*

Dans une autre lettre antérieure à la précéden-

te, le même Boucher écrit au même commissaire, qu'il le prie *de venir le prendre à* 11 *heures à la police, à l'effet d'aller dîner à la bastille & y brûler & arranger les papiers de la dame Gotteville, &c.........*

Nous avons trouvé annexée au dossier de la dame de Gotteville une lettre de M. le Noir au commissaire Chénon, qui nous confirme un des usages de la bastille, & que par cette raison nous nous empressons de publier.

Paris, 23 *mai* 1781.

» Je vous prie, monsieur, de vous transporter
» au château de la bastille, à l'effet de vérifier en
» présence de madame de Gotteville, *ainsi qu'il*
» *est d'usage*, tous les effets qu'elle se propose
» d'emporter avec elle. Je suis, &c. «

Signé, LE NOIR.

Les lettres, les papiers de la dame de Gotteville avoient été brûlés, ou par elle-même ou par ordre du lieutenant de police ; il n'en étoit resté que quelques chemises sur lesquelles se trouvent les notes suivantes.

N°. 28, lettres de M. le vicomte de Choiseul. N°. 29, lettres de M. le chevalier de Beauveau, prince de Craon. N°. 30, lettres de M. de Sabliere. N°. 31, lettres de M. Royer, officier au régiment de Crenol. N°. 32, lettres de M. le comte de Jonsac. N°. 33, lettres de M. de la Bareyre.

reyre. N°. 34, lettres de M. le comte de Melfort. N°. 35, lettres de M. le baron de Courcy. N°. 48, regiſtres & copies de lettres. N°. 50, mes journaux ou l'hiſtoire du jour.

On trouve dans le quinzieme volume des *mémoires ſecrets*, page 189, une anecdote qui a beaucoup de rapport avec madame de Gotteville; nous oſerions même aſſurer que c'eſt elle qu'on a voulu y déſigner.

» 27 mai 1780..... Extrait d'une lettre d'Amſ-
» terdam du 22 mai 1780.... Il a paru dans ce
» pays, il y a déjà du temps, peut-être un an,
» une brochure très-courte, intitulée la *caſſette*
» *verte*. C'eſt un pamphlet contre M. de Sartines.
» Il tire ſon nom d'un porte-feuille de maroquin
» vert qu'a ce miniſtre, d'où l'on eſt cenſé avoir
» extrait les papiers qui ont fourni le canevas du
» livre. Ce ſont les converſations, aventures,
» anecdotes de l'ancien lieutenant-général de poli-
» ce, où les filles & les filoux jouent un très-
» grand rôle. Ce cadre auroit pu fournir quelque
» choſe de piquant; mais le fond eſt pitoyable &
» le ſtyle mauſſade. On ne ſait ſi M. de Sartines
» en a été piqué, ou ſi c'eſt un zele de ſes parti-
» ſans dans ce pays; mais on mande de la Haye
» que le jeudi 19 de ce mois, on y a arrêté une
» dame Godin, comme ayant eu quelque part à
» cette *caſſette verte*, & qu'elle en eſt partie le jour
» même avec des gardes qui la conduiſent juſ-
» qu'aux frontieres de France, d'où vraiſembla-
» blement elle ſera transferée à la baſtille. «

Jean Herbeaumont, né en Champagne, libraire aux tuileries, paſſage de l'orangerie.

Nous devons commencer par avouer que dans

M

les papiers de la baſtille qui nous ont été remis, il ne s'eſt rien trouvé qui ſoit relatif à ce priſonnier; que nous nous ſommes pluſieurs fois tranſportés chez lui pour tâcher de ſavoir de lui la cauſe de ſa détention, & que nous n'avons jamais pu rien en obtenir. Il nous a repréſenté que la baſtille étoit détruite, & qu'il ne voyoit pas la néceſſité de rappeller ce qui pouvoit s'y être paſſé.

N'ayant dans cette circonſtance particuliere, ni les pieces, ni l'aveu du priſonnier, il nous a fallu recourir à de nouveaux moyens. Nous avons appris qu'à cette époque, il avoit paru pluſieurs pamphlets contre les opérations du miniſtre des finances; l'un d'eux étoit intitulé: *Lettres de M. Turgot à M. Necker*, l'autre *état comparatif*, &c. Tout le monde s'accorda à dire dans le tems que le premier de ces ouvrages renfermoit beaucoup de perſonnalités, & à les blâmer; du reſte il étoit ſupérieurement écrit. On aſſure que ce pamphlet paroiſſoit ſous les auſpices du comte d'Artois, & qu'il avoit été imprimé au Temple. On vouloit que ce prince fût animé contre le directeur des finances par le ſieur de Sainte-Foix, ſon ſur-intendant qui figure dans cet écrit, & qui, ſuivant l'anecdote qu'on y rapporte, avoit à reprocher à M. Necker de ne lui avoir pas donné 600,000 livres qui lui revenoient pour des renſeignemens fort utiles qu'il lui avoit procurés aux approches de la derniere paix.

On ne peut révoquer en doute, d'après ce qu'on vient de lire, d'après les renſeignemens que nous avons, que ces pamphlets furent publiés au mois de mai 1780, & qu'à cette même époque le ſieur *Herbeaumont* fut mis à la baſtille pour

en avoir vendu. On assure même dans le tems, que c'étoit madame Necker qui l'avoit dénoncé & fait arrêter; on a même été jusqu'à faire imprimer cette calomnie. Voilà mot pour mot ce qui se trouve page 203, du volume des *mémoires secrets* déjà cités.

» M. & madame Necker ont été tellement » affectés des deux pamphlets dont on a parlé, » qu'ils ont fait arrêter différens colporteurs qui » les vendoient fort cher, car ils coûtent aujour- » d'hui 18 livres. On assure que madame Necker » a eu l'infamie de se travestir, d'aller elle-même » chez un de ces malheureux avec une recom- » mandation, & qu'ayant sa confiance, elle a fait » paroître des *alguazils & un exempt de police* » *qui l'accompagnoient*, lesquels ont arrêté le » trop crédule colporteur & saisi sa marchandise «.

Il est de notre devoir de dire que nous n'avons d'autres preuves de ce fait, que ce que le bruit public & l'ouvrage que nous venons de citer, nous en ont appris. J'ai questionné, j'ai pressé le sieur Herbeaumont, & il m'a assuré que cette accusation étoit sans fondement, en convenant cependant avec moi, qu'elle avoit fait, lors de son emprisonnement, la nouvelle de tout Paris.

Champson, colporteur. Cet homme avoit passé sa jeunesse dans divers atteliers d'imprimerie. De garçon ouvrier il voulut être maître; mais ne pouvant être reçu imprimeur, il se livra aux impressions clandestines : c'est lui qui, en 1780, imprima les premiers pamphlets contre l'administration de M. Necker. On l'enferma à la bastille : M. Necker mettoit une grande importance à savoir quels étoient les auteurs des écrits qu'on publioit contre

ſes opérations ; en conſéquence on mit un *mouton* dans la chambre même où étoit Champſon.

Il n'en fut pas la dupe, il devina le rôle que jouoit auprès de lui ce *mouton*, & ſut en tirer parti pour obtenir ſa liberté. Il écrivit à M. Necker, lui offrit ſes ſervices, l'aſſura qu'il ne pouvoit parler qu'à lui-même, & lui proteſta qu'il ne parleroit que lorſqu'il ſeroit en liberté. M. Necker lui accorda ſon élargiſſement & demanda à M. Lenoir ſes bontés pour Champſon, qui alla ſe loger avec deux preſſes tout près du contrôle général. Il ne tarda pas de donner des ſoupçons à ce miniſtre, qui le fit ſurveiller. On fondit, lorſqu'il ne s'y attendoit pas, dans ſon attelier : deux ouvriers y étoient occupés à une édition de *Thérefe*, & quelques autres pamphlets ſur les finances. Champſon eût été mis à Bicêtre, mais il ſe déroba aux mouchards de la police & alla s'établir à Kelh, où pendant long-tems il fut ſuſpect au gouvernement français. On ne ſait trop ce qu'il eſt devenu, mais on ſait que M. Lenoir avoit ordonné à ſon régiment de mouchards de l'obſerver s'il rentroit à Paris.

Bela, *mouton de Champſon*. Par-tout ailleurs qu'en France on peut ignorer ce qu'eſt un *mouton*. C'eſt un ſcélérat, & ce terme n'eſt pas trop fort pour déſigner un homme qui ſe voue au métier abominable d'inſpirer de la confiance à un malheureux pour lui arracher ſon ſecret, pour le trahir enſuite, & le faire pendre ſi cela devient néceſſaire.

J'ai voulu ſavoir de quel repaire on tiroit cette eſpece d'hommes plus cruels que les antropophages. J'ai appris qu'on les faiſoit venir des priſons du Châtelet où ils étoient en uſage depuis bien

long-tems. J'ai découvert, à force de recherches, une femme qui m'a avoué avoir fait ce métier infâme. En 1763 ou 64, elle fut mise à la bastille auprès d'une dame de la Roche, plutôt en qualité d'espionne que de femme de chambre. Elle est convenue avec moi que sa prisonniere avoit plus d'une fois mis sa vigilance en défaut, & qu'elle étoit parvenue à entretenir à son insu une correspondance avec sa véritable femme de chambre qui avoit été arrêtée en même tems qu'elle. Voici le stratagême dont elle se servoit : avec un crayon qu'elle avoit su conserver, elle écrivoit deux ou trois lignes sur le prie-dieu de la cellule dans laquelle elle entendoit la messe ; & sa femme de chambre, qui ne venoit qu'à la messe suivante, lisoit la lettre de sa maîtresse, & y répondoit avec un crayon qu'elle avoit eu également l'adresse de dérober à la vigilance de ses argus.

Simon-Nicolas-Henri Linguet, âgé de quarante-cinq ans (1), né à Reims, avocat au parlement, demeurant à Bruxelles, logé à Paris à l'hôtel du roi, rue du Carousel, arrêté dans la rue Saint-Antoine par le sieur Henry, inspecteur de police.

Ce prisonnier est si connu, les causes & les circonstances apparentes de sa détention si généralement répandues, que nous n'avions pas cru devoir en faire une analyse détaillée dans cet ouvrage. Pour

Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit, que lorsqu'il est question de l'âge d'un prisonnier, c'est toujours à l'époque de son interrogatoire; ainsi le sieur Linguet qui, le 30 septembre 1780, avoit 45 ans, doit en avoir à présent 54 passés.

ſatisfaire la curioſité & pour répondre aux demandes de pluſieurs perſonnes, nous nous trouvons forcés de publier toutes les pieces relatives à cette affaire, qui ſont en notre poſſeſſion. Nous promettons de remplir cette tâche avec une ſcrupuleuſe impartialité.

Auſſi-tôt l'empriſonnement du ſieur Linguet à la baſtille, le commiſſaire Chénon s'y rendit; & accompagné du ſieur Henry, inſpecteur, il conduiſit le ſieur Linguet à ſon appartement, rue du Carouſel, pour appoſer en ſa préſence les ſcellés ſur ſes papiers. Dans le procès-verbal de tranſport & d'appoſition de ſcellé, il eſt dit que le ſieur Henry avoit arrêté le ſieur Linguet en vertu d'un ordre de ſa majeſté, en date *du* 18 *avril* 1780, ſigné *Louis*, & plus bas, *Amelot*. Ainſi le ſieur Linguet n'ayant été empriſonné que le 27 *ſeptembre de la même année*, il s'enſuit que depuis plus de 5 mois l'ordre étoit délivré, & que depuis plus de 5 mois la liberté du ſieur Linguet étoit à la diſpoſition de l'inſpecteur Henry.

La piece qui ſe préſente immédiatement après celle que nous venons de citer, eſt une lettre de M. le Noir au commiſſaire Chénon : elle eſt écrite entiérement de la main de ce magiſtrat.

26 *ſeptembre* 1780.

» Je vous prie, monſieur, de vous ſaiſir des pa-
» piers & *effets* du ſieur Linguet lors de l'exécu-
» tion des ordres donnés contre lui, & de les faire

» porter à la baſtille, ſcellés de votre cachet. *Ce*
» *ſont les intentions de ſa majeſté.* Je ſuis, &c.

Signé, LE NOIR.

Ce ſont les intentions de ſa majeſté! Infâme, ſcélérat, dis plutôt que c'étoient les tiennes. Parce que le ſieur Linguet avoit encouru la diſgrace du miniſtre, falloit-il piller ſes *effets*, les ſaiſir, s'en emparer? Eſpérois-tu trouver quelques projets de conſpiration dans les derniers replis des pourpoints de ce priſonnier? *Ce ſont les intentions de ſa majeſté!* Malheureux, tu as oſé calomnier ainſi le meilleur des rois! Vas, chaque jour, depuis qu'il n'eſt plus entouré des monſtres de ton eſpece qui l'obſédoient, il dépoſe contre toi; chaque jour, il prouve que ce n'étoient point ſes intentions; il prouve l'abus que tu as ſu faire & de ſon nom & de la portion d'autorité qu'il t'avoit confiée; chaque jour il nous confirme que ſes intentions étoient pures, que les tiennes ſeules & celles de tes ſemblables étoient criminelles.

Nous placerons ici mot pour mot l'interrogatoire du ſieur Linguet, tel qu'il eſt en original entre nos mains.

. . . . » A lui repréſenté une feuille de papier à lettre dont le premier feuillet eſt écrit recto & verſo, ayant pour titre : *copie de la lettre de M. L. à monſeigneur le maréchal duc de Duras*, *en date du 7 avril* 1780. Sommé de déclarer s'il reconnoît cette copie de lettre pour être de ſa main, & s'il en a adreſſé l'original à M. le maréchal duc de Duras, comme auſſi de parapher avec nous «.

» A répondu, que n'ayant jamais altéré ni même déguisé la vérité, il ne se permettra pas de le faire en ce moment où il est requis de la dire au nom sacré de sa majesté. Mais avant de s'expliquer sur notre demande, il croit devoir établir quelques faits préliminaires «.

» Il observe d'abord qu'il a cru être autorisé par plusieurs démarches de M. le maréchal duc de Duras à le regarder comme un de ses ennemis personnels, notamment par la part qu'a eue ce seigneur à l'enlevement du journal de littérature fait au répondant en 1775. Ce qui a déterminé celui-ci à quitter la France & a causé tous ses malheurs. Dans cette prévention, il ne seroit pas étonnant qu'il eût conservé quelques ressentimens contre un homme de qualité, réputé d'ailleurs, honnête, juste & bon, & par qui cependant il se voyoit poursuivi avec acharnement sans y avoir jamais donné lieu.

» Neanmoins lors de l'affaire suscitée en Bretagne l'année derniere à M. le maréchal de Duras, lui répondant a rendu compte dans ses annales avec la plus grande impartialité des mémoires respectifs des parties, au point qu'il a reçu des remerciemens de plusieurs amis de M. le maréchal de Duras. Dans le numeto 59, en rendant compte du jugement, il a cru devoir blâmer l'arrêt qui sembloit laisser le procès indécis, mais sans vouloir en aucune maniere blesser M. le maréchal de Duras; & en effet ses expressions sont telles, que l'adversaire auroit eu également à s'en plaindre, si elles avoient pu choquer l'une des deux parties «.

» D'après la pureté de ses intentions, le répondant a été bien surpris d'apprendre que M. le maréchal de Duras avoit obtenu de faire saisir à Paris

tis toute l'édition de ce numero 59 & ne dissimuloit pas un dessein formé de se venger personnellement de l'auteur. Dans le premier ressentiment de ces menaces & du tort que cette saisie causoit à ses annales, & par conséquent à sa réputation comme à sa fortune, il est échappé à lui répondant d'écrire à M. le Maréchal de Duras une lettre violente en effet, dont il a le même jour, par la même poste & sur-le champ, envoyé copie à M. le lieutenant-général de police par une suite de la regle qu'il s'est imposée depuis qu'il est en pays étranger de ne rien faire absolument sans en informer ou les ministres du roi, ou M. le lieutenant-général de police de Paris, pour ce qui regarde la France; l'envoi de cette copie étoit purement de confiance, d'après ce motif, & non pour donner de la publicité à la lettre, comme ce magistrat peut le certifier «.

» En y refléchissant le lendemain, le répondant a senti qu'il avoit fait une faute; & quiconque prendra la peine de rapprocher les termes de cette lettre, du style ordinaire de l'auteur, sentira aisément qu'elle n'a pu lui être arrachée que par une effervescence du moment dont il a dû bientôt rougir, & c'est ce qui est arrivé «.

» En conséquence il n'a pas même parlé de cette lettre, il n'en a donné connoissance ni directe ni indirecte à qui que ce soit; de sorte qu'il peut assurer que personne ne l'a jamais vue que ceux à qui M. le maréchal a pu la montrer, & qu'il n'en existe d'autre trace que la copie dont est question avec l'original envoyé à M. le maréchal de Duras, ne se souvenant pas même s'il en a conservé de brouillon, & croyant n'en avoir pas fait, ce qu'il ne peut cependant certifier. Il y a plus, il n'auroit eu

aucune répugnance à en faire satisfaction sur-le-champ, il en a même eu l'idée, & il l'auroit suivie s'il avoit été instruit plutôt de la sensibilité de M. le maréchal; mais le voyant garder silence, ou du moins croyant qu'il le gardoit, supposant qu'il avoit apprécié cette boutade comme un effet passager & sans conséquence de la colere, lui répondant a cru devoir se tenir en repos & être dispensé d'offrir une réparation que l'on ne paroissoit pas désirer «.

» Il a continué du reste à montrer sa soumission aux volontés du roi, en condamnant à l'oubli son numero 59, comme le prouve les plaintes de tous ses souscripteurs qui ne l'ont pas reçu, & en s'interdisant de parler à l'avenir de M. le maréchal de Duras.

» D'après ces éclaircissemens il ne croit pas devoir faire de difficulté d'avouer que la copie de la lettre à lui présentée est en effet de sa main, & la même qu'il a envoyée dans l'intention ci-dessus expliquée à M. le lieutenant-général de police «.

» Il espere que le roi voudra bien considérer que c'est une affaire particuliere, une affaire secrete, ignorée; si bien secrete, si bien ignorée, qu'il n'y a qu'à brûler les deux exemplaires de la lettre pour l'anéantir sans retour, qu'elle n'a jamais été ni imprimée, ni même lue, ni seulement vue, par le fait du répondant, & ne peut par conséquent en aucun sens être regardée comme un libelle, qu'il ne doit être réputé que la suite d'un premier mouvement que les lois ne punissent nulle part, & que la seule humanité excuse; qu'enfin de quelque maniere qu'on l'envisage, elle ne doit pas effacer le souvenir des services que le répondant s'est efforcé

de rendre toute sa vie, par ses écrits aux particuliers, au public, à la religion, aux lois & aux mœurs, ni de la délicatesse qui lui a fait sacrifier à la simple rupture, un établissement tout formé en Angleterre pour se rapprocher de la France, ni de la fermeté avec laquelle il a publié par tout les louanges & soutenu les intérêts de son prince & de sa patrie, même au milieu de leurs ennemis, comme le prouvent ses annales, ni du dessein qu'il a toujours eu & annoncé de rentrer en France, de s'y fixer, d'y rapporter les débris de sa fortune & d'y vivre sous les loix du souverain à qui la providence l'a soumis, dessein qui étoit l'unique objet du présent voyage, & sans lequel il ne seroit pas tombé dans l'infortune où il se trouve. «

» Il n'ajoutera plus qu'un mot : en reconnoissant sa faute, en développant les faits & les considérations qui peuvent la rendre plus legere, il ne pense pas néanmoins à l'excuser entiérement, mais il implore la clemence du roi pour en abréger la peine, & la générosité de M. le maréchal de Duras pour en obtenir le pardon. --- Et a paraphé ladite copie avec nous.......

Signés, *Linguet & Chénon.*

Après l'interrogatoire, vient une lettre du sieur Linguet au commissaire Chénon ; elle nous a paru assez intéressante pour être rapportée en entier.

Bastille, 19 *septembre* 1781.

» Vous êtes chargé, monsieur, par le magistrat

de me voir, de me procurer la ſeule apparence de ſoulagement que j'aie reçu depuis que je ſuis ici. Je me flatte que vous ne me refuſerez pas d'être mon interprete auprès de lui & de me tenir lieu d'une audience qu'il me refuſe ſans pitié depuis plus de ſix mois.

Il y en a tout autant que je n'ai eu l'honneur de voir M. le Noir: d'où peut venir cet abandon de ſa part à lui qui ne peut pas me refuſer de l'eſtime, lui à qui j'ai donné des marques non ſuſpectes d'attachement; lui de qui j'en ai reçu d'abord de bonté & d'intérêt? M'a-t-on deſſervi auprès de lui? Je le ſoupçonne, mais je ſuis bien sûr de n'y avoir pas donné lieu.

Sa conduite actuelle envers moi eſt d'autant plus accablante, que j'ai moins dû l'attendre: en janvier dernier dans les premiers jours du mois, il a pris la peine de venir pour m'annoncer qu'il avoit trouvé les eſprits calmés à mon ſujet: il m'a autoriſé à concevoir des eſpérances qui lui paroiſſoient prochaines; en décembre il m'avoit déjà promis que je verrois M. le Queſne dès qu'il ſeroit de retour de Bruxelles.

Cependant depuis ce temps là mes fers ſe ſont appeſantis au lieu de s'alléger; je n'ai pu voir M. le Queſne. M. le Noir s'eſt abſolument retiré de moi: d'où peut venir cet inconcevable changement? Quand le magiſtrat me donnoit ces paroles & ces eſpérances, étoit-il trompé? Me trompoit-il? L'un n'eſt pas plus poſſible que l'autre: le fait eſt cependant que les paroles n'ont pas été tenues, ni les promeſſes réaliſées.

Ne ſaurai-je point enfin au juſte quel eſt le crime que l'on me fait? On n'a rien laiſſé tranſ

pirer à ce ſujet juſqu'à moi. Il a d'abord été queſtion de la lettre à M. le maréchal de Duras, mais il y a 8 mois; M. le Noir eſt convenu qu'elle étoit expiée & par-delà. De quoi s'agit-il donc aujourd'hui? Tout ce qui a précedé mon retour d'Angleterre, je dois le croire effacé.

D'abord par le retour même & le ſacrifice volontaire fait à l'amour de la patrie des avantages les plus capables de tenter un homme moins bon français.

» Enſuite par la confiance que j'ai eue dans la généroſité dn miniſtre. «

» Et enfin par l'aſſurance formelle que m'a donnée M. le comte de Vergennes au nom de M. le comte de Maurepas que tout étoit oublié. Depuis ce temps-là que me reproche-t-on? «

» Les annales! Mais perſonne ne ſait mieux que M. le Noir combien eſt ſolemnelle la ſanction qu'elles ont reçue du gouvernement. On a jugé à propos d'arrêter les N°. 59 & 60. Je ne les ai pas diſtribués. Sans les contrefaçons ils n'auroient pas été connus. «

» Quel eſt d'ailleurs l'ouvrage du ſiecle où les mœurs ſoient plus reſpectées, la vraie phiioſophie rendue plus reſpectable, les lois, l'autorité royale plus hardiment ſoutenues & l'honneur du nom français plus chaudement défendu? En voilà donc le prix? des fers. «

» Si je n'étois pas ſorti de Bruxelles, elles ſe diſtribueroient encore. Or, comment peut-on me faire un délit ſi cruellement puni d'un livre qui continueroit d'être légitime, & légitimemunt débité, ſi j'avois pu me défier de la foi du miniſtre & de l'équité du gouvernement? «

» Mais enfin je suppose que les considérations l'emportent, & qu'on ait cru devoir me les faire expier, au moins cette expiation doit-elle avoir une mesure quant à la rigueur, & un terme quant à la durée. Voilà un an tout entier de captivité, & quelle captivité! Quand je serois accusé d'avoir voulu livrer la France à ses ennemis, d'avoir conspiré la destruction de la famille royale, &c, je ne pourrois pas être plus cruellement détenu : je le serois moins, puisque j'aurois des conseils & des juges. Je connoîtrois les imputations : je produirois mes défenses : je ne perdrois ni l'administration ni la propriété de mon bien : & ici sans crime assurément, sans accusation, sans procès, je perds tout, santé, fortune, talens, je sens tout s'évanouir pour moi : quelle plus cruelle confiscation pourroit on donc prononcer contre des attentats prouvés de la plus odieuse espece. «

M. le Noir ne voudra-t-il jamais faire & faire faire cette réflexion ? Il me rend la justice de me croire le cœur bon, d'être persuadé qu'avec de la douceur on me meneroit à tout : il en a de bonne preuves par devers lui. Comment me traite-t-on ? Je ne connois encore ma patrie que par des duretés. «

» Je demande à voir M. le Quesne. L'affoiblissement journalier que j'éprouve m'oblige de penser à faire un testament ; lui seul a la clef de ma chétive fortune ; lui seul peut travailler à en ramasser les débris ; mais pour lui en donner connoissance & le diriger, il faut bien que je le voie. «

» Vous me dites que l'étiquette de la maison

s'y oppose ; Eh ! monsieur ; qui sait mieux que M. le Noir & vous le contraire ! «

» Voilà, monsieur, ce que je vous prie de vouloir bien remettre sous les yeux du magistrat, en ajoutant ce que votre amitié, votre sensibilité vous inspireront ; j'espere qu'il voudra bien s'expliquer avec vous sur cet objet & vous permettre de me rendre sa réponse, je suis, &c. «

Signé, LINGUET.

Nous terminerons l'analyse de ces pieces & cet article par une lettre que le sieur Linguet écrivit de sa prison à un ministre ; nous ignorons lequel, il n'y a pas de suscription. A cette lettre étoit jointe une piece de vers que le sieur Linguet avoit faite à l'occasion de la naissance du dauphin.

MONSEIGNEUR,

» On m'assure que personne ne sait où je suis,
» & je n'ai pas de peine à le croire ; mais le
» roi, vous & moi, sommes du secret ; ainsi
» vous ne serez pas surpris de la rime de ces
» vers.

» Je vous supplie de vouloir bien les mettre aux
» pieds de S. M. avec les vœux du plus impru-
» dent peut-être, mais aussi du plus soumis & du
» plus infortuné de ses sujets.

» Le moment est favorable pour obtenir une

» grace, & le reſte de ma vie ſera employé à la
» juſtifier.

Signé, LINGUET.

J'apprends de ces canons qui roulent ſur ma tête,
En ébranlant tout mon plancher,
Que la reine vient d'accoucher,
Qu'un d'auphin nouveau né met le royaume en fête.
Louis, c'eſt le temps du pardon :
Permets pour te fléchir, que j'implore le nom
Du gage précieux qui groſſit ta famille.
De montrer du plaiſir mon cœur français pétille ;
Mais en conſcience peut-on
Se réjouir à la baſtille ?

Antoine François le Tellier, né à Caen, demeura à Paris rue Plâtiere :

Comme tous les penſeurs ſenſibles, ce priſonnier avoit devancé l'heureuſe révolution qui s'opere. Indigné de cet ancien régime où les droits les plus ſacrés de l'homme & de la juſtice étoient violés de la maniere la plus odieuſe & la plus outrageante par tous les agens de l'autorité, révolté de l'inſolence & de la dépravation des gens en place, il en parloit avec auſſi peu d'eſtime que de ménagement dans les matériaux qu'il fourniſſoit pour une feuille périodique littéraire qu'on imprimoit à Cologne. *Inde iræ*, de là l'intérêt de le ſouſtraire à le ſociété. Mais communiquant peu, vivant très-ſolitaire, ne ſignant point ſa correſpondance, on ſeroit parvenu difficilement à le connoître, s'il n'avoit eu l'indiſcrétion de demander à ſes correſpondans le *procès des trois rois*, brochure qui faiſoit grand

grand bruit alors : & comme dans ces temps barbares & corrompus on décachetoit les lettres à la poſte, en vit par celle qui annonçoit l'envoi de cette brochure, la demeure du ſieur le Tellier. On s'y tranſporte donc pour l'arrêter. Tous ſes papiers furent ſaiſis, & l'on y trouva quelques feuilles d'un bulletin qu'il recevoit & dans lequel on le tenoit au courant des nouvelles du jour. Conduit à la baſtille, on lui demanda d'où il tenoit ces feuilles. Craignant de compromettre la perſonne qui les lui adreſſoit, & redoutant de prolonger les infâmes tribulations qui accompagnoient les interrogatoires qu'on lui faiſoit ſubir juſqu'à trois fois par jour, il fallut bien ceſſer de leur oppoſer ce ſilence de l'honnête-homme qui ne pouvoit que paroître aux vils agens de la police une opiniâtreté puniſſable. Il tâcha donc de raſſembler les vraiſemblances dans ſes réponſes, & il parvint à n'inculper qui que ce fut (1). Il cita un de ces noms en l'air dont il étoit bien sûr que le porteur n'exiſtoit pas ; mais il en réſulta des ſoupçons & des perſécutions contre tous ceux dont le nom s'en rapprochoit, parce que plus on entaſſoit de victimes dans ce capharnaüm humain, plus les miniſtres en ſervant leurs propres haines, paroiſſoient faire leur cour à leurs maîtres, dont, diſoient-ils, ils ne vouloient que punir les calomniateurs. Mais le ſieur le Tellier pouvoit-il être pris pour tel ?

(1) Nous devons rendre cette juſtice au ſieur le Tellier, la preuve de ſon honnêteté & de ſa délicateſſe ſe trouve dans ſes interrogatoires que nous avons actuellement ſous les yeux.

Voici ce qui ſe trouve de plus grave dans ſon interrogatoire, & certes il eſt loin de porter la moindre atteinte à la moralité de ſes écrits.

Sur l'interrogation qui lui fut faite ſi ſes feuilles contenoient des anecdotes ſcandaleuſes ſur le compte de la reine. Il répondit » que la ſeule » feuille qui puiſſe bleſſer le reſpect dû à la reine » eſt celle du 6 novembre 1780, dans laquelle il » employa toutes les reſſources de ſa délicateſſe » pour rendre compte d'une brochure injurieuſe, » intitulée le *pou*, & dont il parle lui-même » comme d'une production calomnieuſe & » odieuſe. «

Diverſes perſonnes & même quelques ambaſſadeurs s'intereſſerent vivement auprès du comte de Vergennes pour obtenir ſon élargiſſement; mais ce miniſtre n'aimoit pas plus qu'un autre les diſeurs de vérités & il avoit ſes raiſons. Ce ſeroit bien ici le lieu d'en dire quelques-unes ſur ſon compte. Mais:

Monſieur Laius eſt mort, laiſſons en paix ſa cendre.

Nous n'avons pu retrouver le n°. de cette gazette qui forme ici le corps du délit, mais nous nous en ſommes procuré de poſtérieurs; nous croyons faire plaiſir à nos lecteurs en leur faiſant connoître & l'eſprit & le ſtyle dans leſquels elle étoit écrite.

Le premier article qui ſe préſente nous convient doublement; il parle de la Baſtille & rend hommage aux vertus & aux talens d'un citoyen, qui chaque jour, par ſon dévouement & ſon patrio-

tiſme éclairé, acquiert de nouveaux droits à notre eſtime & à notre reconnoiſſance.

Correſpondance littéraire ſecrete, *n*°. 33.

De Paris le 11 *août* 1784.

« Il eſt peu d'évenemens qui ne prêtent aux » réflexions de l'homme ſenſible ; malheureuſe- » ment elles ſeroient le plus ſouvent en pure perte, » & cette ſeule idée le réduit à les concentrer » en lui-même. Cette retenue, qui, dans tout ce » qui le concerne, doit être juſtement conſidérée » comme un effet de ſa ſageſſe & de ſa modeſtie, » ſeroit vraiment criminelle lorſqu'il s'agit de ſes » ſemblables, s'il ne couroit le danger trop certain » de voir la ſimple effuſion de ſa ſenſibilité confon- » due avec les hurlemens de la licence. C'eſt donc » en gémiſſant de cette fatalité que je ne me » permets de vous parler de la détention de M. » Briſſot de Warville à la Baſtille, que pour vous » communiquer les circonſtances attendriſſantes » qui l'ont ſuivie, ſans oſer y ajouter les triſtes » réflexions qu'elles m'inſpirent & qui ſemblent » en découler ſi naturellement. Cet eſtimable » citoyen, dont on ignore les fautes, mais dont » on connoît les intéreſſantes qualités, a pour » femme l'une de ces charmantes & rares créa- » tures dont l'exiſtence fait le bonheur de ſes » proches & l'admiration de la ſociété. Je vous » parlerois de ſes talens, (1) de ſes connoiſſan-

(1) Miſſ. *Dupont* eſt auteur de différens ouvrages connus

» ces, si je n'avois à vous dire qu'elle fut la plus
» douce des filles, qu'elle est la plus tendre des
» épouses, & qu'elle seroit la plus digne des meres
» si la sienne n'existoit encore. *Comtesse de* SPA-
» DARA ! Vous la contemplâtes sans doute du
» haut des cieux, cette digne émule de votre
» gloire, lorsqu'à la fatale nouvelle qu'elle reçut
» de la détention inatendue de son gendre, elle
» s'élance dans une misérable barque de pêcheur,
» sans égard pour la foiblesse, pour les frayeurs
» de son sexe & de son âge, se hasarde à faire
» ainsi le trajet dangereux de la mer, pour de-
» vancer en *Angleterre* l'arrivée du paquebot,
» & sauver à son enfant l'impression, peut-être
» mortelle, qu'une lettre imprudente auroit pu
» lui causer. Cette sublime & généreuse solli-
» citude maternelle méritoit une plus heureuse
» récompense : la jeune épouse remplissoit alors
» les saints devoirs de mere, elle allaitoit un jeune
» enfant de quatre mois, premier fruit d'un
» amour tendrement partagé : l'arrivée subite de
» sa mere, la nouvelle qu'elle lui apportoit, lui
» causerent une révolution qui peut-être pour elle
» & l'enfant a malheureusement été le coup de la
» mort. Le lait s'est arrêté, le sein s'est ulceré,
» l'enfant n'a plus reçu que des larmes; dans cette
» triste position, ces trois infortunées ont pris la
» résolution de passer en France pour réclamer
» l'innocent auteur de leur maux. Qui peut assu-
» rer qu'elles parviendront à le recouvrer ? Eh !

& estimés : entr'autres d'un *manuel* des *enfans*, où l'on retrouve sa belle ame ; de la traduction d'une histoire d'Angleterre *note du même auteur.*

» ſi ſelon les vraiſemblances, elles n'y parve-
» noient pas, quel cruel & déchirant réveil pour
» l'infortuné qui, dans ſa priſon, n'eſt pas plus
» inſtruit de l'exiſtence de ces êtres précieux,
» qu'ils ne le ſont de la ſienne à lui-même ! mi-
» niſtres & magiſtrats ! daignez donc être ſen-
» ſibles à ce tableau trop précis ſans-doute, mais
» trop véritable ; daignez donc ne pas totalement
» étouffer dans vos cœurs ce feu ſacré, qui ſeul
» épure & diviniſe nos actions, le ſentiment de
» l'humanité, & qu'une juſte compaſſion accélere
» les effets plus ou moins rigoureux d'une juſtice
» avérée pour indiſpenſable ! »

Jean Philippe Louis Barth, né à Strasbourg, entrepreneur des eaux du roi de Ville-davrai, demeurant à Paris rue neuve Saint-Denis, maiſon de M. Drancy.

Le ſieur Barth, prévenu qu'on avoit decerné contre lui une lettre de cachet & n'ayant nul reproche à ſe faire, prit le parti de ſe conſtituer priſonnier lui-même.

Il fut arrêté pour la même cauſe que le ſieur le Teiller. Il paroît par deux interrogatoires qu'on lui fit ſubir le même jour, l'un le matin & l'autre le ſoir, qu'il s'occupoit à compoſer & à diſtribuer des nouvelles à la main ; que c'étoit dans les ſpectacles, les promenades & la ſociété qu'il recueilloit ces nouvelles. Il les envoyoit à une vingtaine d'amis qu'il avoit en province.

On queſtionna beaucoup le ſieur *Barth* ſur la brochure intitulée *le pou*. On lui demanda ſi ce n'étoit pas lui qui l'avoit communiquée au ſieur le Tellier ; il répondit qu'il n'en avoit jamais été queſtion entr'eux que dans une converſation très-

vague qu'ils eurent au palais-royal, & qu'ils parlerent l'un & l'autre de cette brochure avec toute l'indignation qu'elle mérite.

Le sieur Barth devoit sortir de la bastille le lendemain ou le surlendemain de son emprisonnement ; mais une incommodité survenue à M. de Vergennes, ayant empêché M. le Noir, alors lieutenant de police, de travailler à ce sujet avec lui, sa sortie fut retardée de quelques jours

Louis Charles Hallot né à Noyers en Bourgogne.

» Le sieur Hallot commença ses études à Noyers chez les Oratoriens, les continua à Langres & vint les achever à Paris au college de sainte-Barbe. Il prit le dégré de maître-ès-arts en l'université de Paris, il y étudia la médecine, se présenta en 1776, en licence à la faculté, & y fut reçu docteur en 1778. L'année suivante il fit imprimer dans le journal encyclopédique, une petite dissertation physiologique dans laquelle il s'attacha à prouver que *peine* & *plaisir* ne sont que des nuances différentes du même sentiment.

» Il s'élevoit alors, dans la faculté de médecine de Paris, autel contre autel. Quelques docteurs nouvellement reçus, impatiens de n'avoir pas encore la confiance de beaucoup de malades, firent des démarches auprès du contrôleur général des finances, & obtinrent par son canal, le 29 avril 1776, un arrêt du conseil qui *établit une commission de médecins à Paris, pour tenir une correspondance avec les médecins de province pour tout ce qui peut être relatif aux maladies épidémiques & épizootiques.*

» La faculté ne voyant dans cet établissement nouveau qu'une branche de plus d'occupations

pour de jeunes médecins, fe tint dans la plus parfaite tranquillité ; mais ce qui n'étoit en premier lieu qu'une commiffion, qu'un bureau formé d'une demi douzaine de jeunes médecins, fous un prétexte rifible pour un bon praticien, & détaillé dans un préambule qui n'eft qu'une vraie affiche de charlatan, fe renforça peu à peu de médecins famés & s'intitula fociété royale de médecine. Ces nouveaux membres s'érigerent en corps académique, fe firent penfionner, firent créer pour eux de nouvelles places, de nouveaux bureaux, avec de bons appointemens.

» Ce fut au mois d'août 1778, que la commiffion ou fociété correfpodante de médecine fut érigée en fociété royale de médecine, par lettres patentes du roi, enregiftrées en parlement le premier feptembre fuivant. C'eft auffi à cette époque que commencerent à pleuvoir les pamphlets contre les membres de la fociété royale de médecine.

» Le docteur Hallot n'étoit pas des médecins de la faculté celui qui leur lâchoit le moins de brocards. Il eft bon d'obferver que, le 26 juin 1778, les fociétaires avoient obtenu un arrêt du confeil, le plus abfurde peut-être de tous ceux qui avoient été rendus jufqu'alors, qui ordonnoit à la faculté de médecine de Paris, alors en inftance avec la fociété, de ne point fe défendre, & qui rendoit le doyen de la faculté perfonnellement refponfable des démarches de la compagnie. La faculté ne pouvant donc mettre au jour juridiquement fes moyens, les années 1778, 1779 & 1780, ne virent éclore contre la fociété que quelques brochures écrites par différentes plumes,

trempées dans le fiel de la ſatyre ou la gaité de l'épigramme.

» Vers la fin de cette derniere année il prit envie au docteur Hallot de dire auſſi ſon mot ; mais il voulut n'employer que le raiſonnement, & c'eſt ce qu'il fit dans le *dialogue* qu'il publia *entre un citoyen & un docteur régent de la faculté de médecine de Paris ſur la ſociété royale de médecine.*

» Depuis ſix mois la ſociété incommodée des pamphlets qui la couvroient de ridicule, cherchoit à s'en venger en appelant à ſon ſecours la puiſſance miniſtérielle. Semblable à ces lâches aſſaſſins qui n'engagent point de combat qu'ils ne ſe ſoient auparavant plaſtronnés, elle avoit eu ſoin de s'incorporer l'honnête homme le Noir, ex-lieutenant de police. Au moyen des lettres d'aſſocié honoraire qu'elle lui avoit expédiées, elle pouvoit ſe flatter d'avoir toute la ſainte hermandade à ſa dévotion ; par le miniſtere de ce galant homme, elle avoit déjà fait tourmenter deux ou trois docteurs de la faculté.

» On vint donc lui dénoncer le dialogue du docteur Hallot, & le preſſer de faire à ce ſujet quelques unes de ſes proueſſes. Le docteur vivoit très-philoſophiquement, avec beaucoup de ſimplicité, il étoit fort peu répandu. On repréſenta à ce chef des muets que ce ſeroit un ſujet bien bon à exercer ſa tyrannie & à faire ce qu'on appelle un exemple. Il ſe laiſſa donc aller & donna ſes ordres.

» Ce fut le 9 janvier 1781, que le docteur Hallot, rentrant chez lui ſur les 10 heures du ſoir, fut averti par la portiere de ſa maiſon, qu'on avoit vu toute la journée roder dans la rue des gens de mauvaiſe

mauvaiſe mine, qu'on l'avoit demandé pluſieurs fois ; qu'enfin la femme du libraire à qui il avoit donné à vendre ſon dialogue, ſortoit toute en larmes, ſe plaignant qu'on venoit d'enlever ſon mari. Cette derniere nouvelle fut ce qui le chagrina le plus : au lieu de monter à ſon appartement, il prit la réſolution de ſe rendre chez cette femme pour lui donner des eſpérances de conſolation, fondées ſur les démarches qu'il ſe propoſoit de faire le lendemain. A peine eut-il fait quelques pas qu'il fut ſaiſi & conduit chez le commiſſaire Chénon fils, de-là à la police & de la police à ſon appartement, pour qu'on y fît en ſa préſence les perquiſitions uſitées. Sur les une heure du matin 10 janvier, il fut ramené au château de la baſtille & inſcrit, comme il le diſoit gaiement au nombre des penſionnaires du roi.

» Le docteur Bourru chez lequel il devoit dîner ce jour-là, reçut à ſa place une lettre anonyme qui l'inſtruiſoit & de la capture de ſon ami & du ſujet de ſa détention.

» Dès le lendemain la faculté inſtruite de l'acte illégal commis en la perſonne d'un de ſes membres, députe ſon doyen & quelques docteurs vers M. le garde des ſceaux, pour s'en plaindre & demander la liberté du priſonnier. Elle autoriſa en même temps ces mêmes députés à ſe préſenter à la baſtille pour le voir, s'il étoit poſſible, & pour engager le gouverneur à lui donner tous les ſoins qu'il eſt permis à un geolier de donner à ſes priſonniers, s'engageant à être caution des frais qui pourroient être faits pour lui, s'il en étoit beſoin.

» On mit en jeu un homme tenant à l'admi-

niſtration, d'une probité intacte, ayant l'oreille d'un miniſtre de même réputation & très-connu du chef des muets. A peine l'intégre magiſtrat le vit-il entrer dans ſon cabinet : --- Eh ! quoi, c'eſt vous, monſieur ? Quelle affaire vous amene ici ? --- Une affaire, monſieur, qui dépend, à ce que je crois, entiérement de vous. Il s'agit du docteur Hallot qui a été arrêté par vos ordres & conduit à la baſtille. Je viens m'informer des motifs de ſa détention & réclamer le priſonnier. --- Vous, monſieur, qui tenez à l'adminiſtration ? Et quel intérêt prenez-vous donc tant à cet homme ? --- Quel intérêt, monſieur ? Il eſt parent de ma femme ? --- Eſt-il poſſible que je ſois ainſi trompé ! On m'avoit aſſuré que cet homme étoit de province ; parfaitement iſolé ici, ſans parens, ſans amis ; & à peine eſt-il arrêté, que dix honnêtes citoyens ſe diſant ſes amis, ſes parens, viennent m'obſéder en ſa faveur. --- Mais, monſieur, voudriez-vous au moins m'inſtruire de l'eſpece de crime qu'il a commis ? --- Quel crime, monſieur ? Il a écrit contre la ſociété, contre M. de Laſſonne. C'eſt un vrai Catilina. --- Eh bien, monſieur, à la bonne heure : il me paroît aſſez puni d'avoir été arrêté & transféré à la baſtille. Vous me ferez bien à préſent le plaiſir de me dire quels ſont les moyens de l'en faire ſortir. J'eſpere que s'ils dépendent de vous, il n'y reſtera pas long-temps. --- Ces moyens ne dépendent pas de moi abſolument ; mais vous connoiſſez M. de Laſſonne, voyez le ou écrivez-lui, il pourra voir M. de Maurepas, & vraiſemblablement avant peu, il y aura des ordres de le relâcher. --- Je vous ſuis obligé, monſieur, de m'avoir tracé cette marche ; je vais la ſuivre.

» Peu de jours après le docteur Hallot reçut la visite du chef des muets & subit un interrogatoire dans lequel il se comporta en vrai romain. L'integre le Noir ne fut pas content des vérités que lui dit le prisonnier, puisqu'il s'en plaignit à la personne dont on a parlé plus haut dans une visite subséquente qu'elle lui fit : mais cela cela ne fit rien à l'affaire «.

» Cette même personne avoit écrit en sortant de l'audience à M. de Lassonne. Celui-ci croyant avoir tout intérêt de la ménager, & sur-tout de ne point la désobliger, se transporta chez M. de Maurepas. Il eut soin en même temps de souffler à la société royale qu'elle devoit faire une sollicitation en faveur du docteur Hallot auprès de M. Amelot, ministre de Paris; ce qu'elle fit. Enfin il y eut si peu de temps perdu & les démarches furent si instantes, qu'au premier travail du lieutenant de police avec le ministre de Paris, l'ordre fut levé, & le lundi 22 janvier, sur la fin de la matinée, il fut annoncé au prisonnier qu'il étoit libre. Il voulut prendre son dîner dans sa prison & ne rentra dans la société que l'après-midi vers les trois heures. Sa captivité a été de douze jours & demi «.

Tout ce qu'on vient de dire du sieur Hallot est extrait d'une lettre qu'un docteur de la faculté de médecine a adressée au rédacteur de cet ouvrage. On a trouvé en même temps & de la vérité dans l'historique des faits relatifs aux causes & aux circonstances de la détention de ce prisonnier, & beaucoup d'aigreur & de personnalités dans les reflexions qui y étoient jointes : aussi a-t-on eu soin d'en supprimer la majeure partie.

Sans prétendre être l'apologiste de la société royale de médecine, je ne peux cependant pas dissimuler qu'elle renferme dans son sein des membres d'un mérite distingué & qui ont des droits à l'estime publique. Il en est un sur-tout à qui je me plais à payer ici un tribut particulier de reconnoissance, c'est M. de Fourcroy, professeur de chimie & d'histoire naturelle au lycée ; c'est le charme de son élocution, c'est l'art avec lequel il sait envelopper d'un coloris agréable les matieres les plus arides, ce sont ses principes clairs & précis qui ont dirigé & soutenu mes premiers pas dans l'étude de ces deux sciences.

La révolution, la bienfaisante révolution qui remet chaque individu le plus près possible du lieu où la nature l'avoit placé, a été sur le point de concilier deux corps désunis depuis dix ans. Des deux compagnies rivales, la société royale est celle qui a ressenti la premiere sa divine influence. Un mouvement de patriotisme lui a fait offrir le sacrifice de tous ses titres au nouveau titre de citoyen ; pour éterniser la mémoire d'un si beau jour, on a proposé d'oublier pour jamais les querelles qui depuis long-temps divisoient & la faculté & la société de médecine.

Animées d'un même esprit de sagesse & de paix, ces deux compagnies nommerent des commissaires qu'elles chargerent de rédiger ensemble un projet de conciliation, dont voici le résultat.

» Dans ce projet la société royale de médecine » seroit composée 1°. du premier médecin du » roi & du doyen de la faculté ; 2°. de 40 as» sociés ordinaires parmi lesquels les 10 nouveaux » seroient certainement choisis dans la faculté ;

» 3°. de douze repréſentans de la faculté ; 4°. » de douze aſſociés libres, ce qui porteroit le » nombre des membres ayant droit de ſuffrage » & de jetton à 66, parmi leſquels il y auroit » 48 docteurs de la faculté ; 5°. de tous les autres » docteurs régens compoſant une claſſe d'aſſociés » libres médecins.

» Ainſi le docteur régent de la faculté de mé- » decine de Paris, ſeroit aſſocié libre de la ſocié- » té, auroit droit d'en prendre le titre, d'entrer » à ſes ſéances, de lire des mémoires, ſoit dans » les aſſemblées publiques, ſoit dans les aſſem- » blées particulieres, de publier ces mémoires dans » les volumes de la ſociété ; il pourroit comme re- » préſentant de la faculté avoir part à tous les pri- » viléges académiques quelconques ; il pourroit » être élu préſident. Le corps académique dont il » s'agit ſeroit donc vraiment formé de tous les » membres de la faculté à laquelle appartiendroient » ſes travaux & ſes ſuccès.

Les articles ſont auſſi-tôt préſentés & approu- vés par la ſociété royale qui y fait mettre l'apoſ- tille ſuivante : » les articles de projet de conciliation » ont été approuvés & adoptés le 22 janvier de » cette année, par la ſocieté royale de médecine » qui deſire bien vivement qu'ils ſoient agréables » à la faculté de médecine de Paris. Au louvre » le 26 janvier 1790.

Signés le Mounier, *préſident de la ſocieté royale.* Poiſſonnier, Geoffroy, de Juſſieu, Thouret & Vicq-d'Azir, *commiſſaires.*

Fiers & contens de ce premier ſuccès, les commiſſaires de la faculté s'empreſſent de ſe rendre vers leurs commettans; ils ont à leur offrir & la paix & la victoire. Chargé du rapport de cette affaire (1), le docteur le Preux parla ainſi.

..... » Nous avons penſé que dans la cir-
» conſtance préſente il falloit un eſprit plus digne
» de vous que l'eſprit de corps, & fait pour nous
» mieux conſeiller; qu'il falloit cet eſprit qui
» commande les grandes choſes en commandant
» tous les ſacrifices, l'eſprit public. Ce n'eſt pas
» à des médecins accoutumés par état à des dé-
» vouemens auſſi généreux que pénibles, à des
» dévouemens de toutes les eſpeces & de tous les
» momens, que nous irons apprendre qu'il eſt
» enfin tems de s'élever à la hauteur de la révo-
» lution actuelle, & que les intérêts particuliers
» doivent s'effacer devant le grand intérêt général.

Ce rapport eſt ainſi terminé: « deux corps faits
» pour s'unir, intéreſſés à s'unir & pour le bien
» général & pour le bien particulier, veulent
» leur union, la veulent de bonne foi, de la ſeule
» maniere qui puiſſe convenir, c'eſt-à-dire, d'une
» maniere honorable pour tous les deux. Le
» public la deſire également & depuis long-tems;
» laiſſerons-nous ſubſiſter le mur de ſéparation?
» Continuerons-nous une guerre qui, expoſant
» les deux partis au ridicule, tourne au détriment
» de l'art? Ces diviſions inteſtines, *ces perſon-*
» *nalités outrageantes*, *ces écrits dégoutans de*

(1) Nous ne donnons ici qu'un extrait du rapport du docteur le Preux.

» *fiel*, voilà de ces grands ſcandales qu'il faut » laiſſer à la ſottiſe, PARCE QU'IL N'APPARTIENT » QU'A LA SOTTISE DE LES DONNER (1). L'é- » difice des ſciences doit s'élever comme le » temple de Salomon : il eſt dit qu'un ordre ad- » mirable régnoit parmi les travailleurs ; on ap- » portoit en ſilence les pierres taillées, polies » diſpoſées pour leur place, & on n'entendoit » jamais ni les cris de la ſcie ni les coups du » marteau ».

Le rapport fini, on fait lecture du projet de conciliation & de l'approbation que la ſociété royale y avoit déjà donnée. On met la queſtion aux voix & la faculté décide à une très-grande majorité QU'IL N'Y A PAS LIEU A DÉLIBÉRER. Moliere, divin Moliere, où êtes vous ? Pour cette foi la faculté n'aura pas à ſe plaindre de la ſociété royale, cela peut s'appeler une rupture bien caracteriſée.

Nous terminerons ce volume par quelques pieces détachées dont pluſieurs ſont propres à répandre un nouveau jour ſur quelques points du régime des priſons d'état. Elles pourront en même tems ſervir aux divers auteurs dramatiques, qui s'occupent dans ce moment, m'a-t-on dit, de nous mettre ſur la ſcene les horreurs commiſes à l'ombre des murs de nos baſtilles françaiſes.

(1) Il faut rendre juſtice au courage du rapporteur, & certes il en falloit pour oſer dire en préſence de cette même faculté qui avoit fait circuler tant de libelles contre la ſociété royale, d'avoir oſé lui dire qu'il *n'appartiendroit qu'à la ſottiſe de répandre des écrits dégoûtans de fiel*, *&c.*

La premiere de ces pieces est une lettre datée de Ham en Picardie, qui paroissoit destinée à avoir place dans un journal.

De Ham en Picardie le 11 *mars* 1781.

» En 1755 ou 1754, on conduisit au château
» de cette ville, en vertu d'un ordre du roi, M.
» le compte de Lautrec, capitaine de dragons.
» Il a été depuis ce tems renfermé dans un cachot,
» privé de feu & de lumiere, même de tout
» vêtement, à l'exception d'une mauvaise redin-
» gotte qui lui couvroit à peu près la moitié du
» corps & d'ailleurs déchirée, mangée par les
» rats qui ont jusqu'à présent partagé la mau-
» vaise nourriture qu'on lui donnoit. Ce gentil-
» homme est resté pendant 28 ans dans cet état
» d'abomination & d'horreur. Je l'y ai vu il y
» a 8 jours; des rats très-gros partageoient avec
» lui l'espece de lit où il prenoit son repos. Comme
» j'étois un être étranger pour eux, ils se sont dis-
» persés dans les différens coins du cachot aussi-
» tôt que j'y suis entré. Je balançois à recon-
» noître le malheureux comte de Lautrec pour
» appartenir à l'espece humaine. Une barbe d'une
» longueur énorme mêlée avec sa chevelure, in-
» fectée de l'ordure des animaux qui partagent sa
» retraite, couvroit une partie de son buste; des
» ordures répandoient dans son cachot une odeur
» suffoquante.

» M. le comte de Lautrec paroissoit condamné
» à finir ses jours dans cet état, mais madame

Necker

» Necker en ayant été informée par M. le marquis
» de Beaudeau Paraber, qui en a eu connoiſſance,
» elle a obtenu de ſa majeſté un ajouté de 600
» livres à la penſion de 360 livres que l'on payoit
» pour M. le comte de Lautrec. Il a été envoyé
» en même tems des ordres à l'état major de le
» faire habiller & nourrir convenablement, & de
» le laiſſer promener dans le château. Il eſt ſorti
» hier du trou qu'il habitoit «.

J'ai appris depuis peu que le comte de Lautrec avoit eu, en 1754, une affaire qui pouvoit le faire condamner à être décapité, mais que ſon frere le maréchal de Lautrec avoit obtenu qu'il ſeroit renfermé dans une priſon ſi ſecrette, qu'on ne parleroit jamais de lui. Il eût été ſans doute à ſouhaiter pour le pauvre comte, qu'on eût laiſſé agir contre lui la ſévérité de la loi. La prétendue faveur qu'on lui fit, étoit une peine plus cruelle pour lui, & nuiſible à la ſociété, à qui on déroboit le ſpectacle du crime juſtement puni. On me citera l'honneur de la famille : mais c'eſt juſtifier une atrocité par une abſurdité. Pourquoi cet honneur étoit-il entaché par les fautes d'un tiers ?

La piece ſuivante eſt une anecdote trouvée, telle que nous la rapportons dans les papiers de la baſtille qui nous ont été remis.

» Vers l'an 1684, il y avoit à la baſtille un
» M. Languet de Gergy, qui étoit marié & n'avoit
» point d'enfans ; il lui étoit important d'avoir
» poſtérité, il demanda la permiſſion que ſa femme
» vînt le voir ; elle fut accordée pour une fois ;
» il vit ſa femme qui devint groſſe de deux garçons,

» dont l'un l'archevêque de Sens, l'autre le curé de saint-Sulpice «.

La troisieme piece est une lettre de cachet à l'effet de faire administrer les sacremens de pénitence & de l'euchariftie à un prisonnier de Vincennes : nous allons donner une copie exacte de l'original qui est entre nos mains.

» Monsieur le marquis de Bellefont, je vous écris
» cette lettre pour vous dire que mon intention
» est que vous laissiez entrer dans mon château
» de Vincennes le pere Hyacinthe, recollet, pour
» administrer les sacremens de pénitence & d'eu-
» charistie au sieur de Bellinzani, que vous y
» détenez par mon ordre. Et la présente n'étant
» à autre fin, je prie Dieu qu'il vout ait, monsieur
» le marquis de Bellefont, en sa sainte garde; écrit
» à Versailles le 6me avril 1684 (signé Louis)
» & plus bas Colbert. Et à la suscription est écrit :
» *à monsieur le marquis de Bellefont, cap. de*
» *mon château de Vincennes*, *ou*, *à celui qui y*
» *commande* «.

Cette permission de Colbert me rappelle deux vers que l'on mit sur la porte du cimetiere de saint-Médard ; on auroit pu les faire graver à l'entrée de chaque prison d'état, en les parodiant ainsi.

De par le roi, défense à Dieu
D'entrer sans son ordre en ce lieu.

La 4e & derniere piece est l'extrait d'une lettre écrite au rédacteur de cet ouvrage, par un ancien prisonnier de la bastille.

» J'ai été une des victimes du defpotifme, parce » que trop-tôt j'avois voulu être un des apôtres de » la liberté. La *police* m'a fait beaucoup de mal : » je m'en venge en faifant à la *police* le plus de » bien que je peux. . . . .

» Que n'ai-je le temps, monfieur, de chercher » dans mes papiers ce que j'ai fait, ce que j'ai » penfé dans ma prifon ? Vous connoîtriez du » moins mon ame franche & fiere ; elle me don- » neroit quelques droits à votre eftime que j'envie.

» Je vais vous citer une boutade de mémoire : » c'eft la parodie de l'imprécation de Camille :

La baftille, où la nuit fert des tyrans heureux !
La baftille, où la haine eft le plaifir des dieux !
La baftille où la force enchaîne le génie !
La baftille, où l'on meurt fans fortir de la vie !
Puiffent les citoyens enfemble conjurés,
Enfoncer fes cachots par le fer affurés !
Et fi pour ébranler ce coloffe de pierre,
Paris ne fuffit pas, vienne la France entiere.
A pas précipités que cent peuples divers
Paffent pour la détruire & les monts & les mers.
Qu'elle-même fur foi renverfe fes murailles :
Que l'enfer agrandi s'ouvre par fes entrailles.
Que le ciel en courroux allumé par mes vœux,
Faffe pleuvoir fur elle un déluge de feux :
Puiffé-je de mes yeux y voir tomber la foudre,
Voir fes canons en cendre & fes foldats en poudre ;
Son dernier gouverneur à fon dernier foupir,
Moi feul en être caufe & mourir de plaifir.

En 1786.

» Ce qu'il y a de plus étonnant, c'eft que le » jour où nous plantâmes fur les canons le dra- » peau de la révolution, enfonçant la porte de

» ma chambre, dans la tour du coin, j'ai re- » trouvé dans le dos du fauteuil à bras ſur lequel » j'avois paſſé trois mois, ces vers que j'y avois » cachés.

. . . .

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé Manuel, conſeiller adminiſtrateur au dé- partement de la police.

F I N.